

LE PERRÉON

❧ D'HIER ❧

LE PERRÉON — La Place

Coll^{tes} J. L.



CENTENAIRE DE LA COMMUNE
1890 - 1990

- *Ce petit ouvrage est sûrement incomplet, mais pour raconter réellement LE PERREON, il aurait fallu tout un volume.*
- *Nous avons voulu rester modestes et nous contenter de donner quelques précisions sur les principaux événements et anecdotes de la création du village du PERREON.*
- *Puissent ces quelques données vous avoir renseignés et vous donner le désir de mieux encore connaître notre village !*
- *S'il en est ainsi, nous aurons alors trouvé notre meilleure récompense.*

LE MOT DU MAIRE

Un siècle d'histoire, c'est peu mais non négligeable.

Aussi, à l'occasion du centenaire, était-il important de relater les événements ainsi que les anecdotes qui ont ponctué l'histoire du Perréon.

Que ces pages nous aident à tirer les leçons du passé, mais aussi à reconnaître les différentes personnes dont l'action a permis à notre village d'être ce qu'il est aujourd'hui.

J'adresse mes salutations les plus sincères et les plus chaleureuses aux habitants de Vaux-en-Beaujolais, notre commune mère, avec l'espoir de resserrer davantage les liens qui sont noués aujourd'hui.

Mes félicitations aux personnes qui, par leurs écrits, par leurs recherches et par leurs documents ont permis de réaliser cette plaquette dont je souhaite bonne lecture.

Le Maire,
J. DESHAYES

175

Étaient présents: H. M. Martin, Geoffroy, Laperrière, Collin Jean Pierre, Santalès, Tachon, Berreton, Anquet, Jourd'and, Georges, Vonnard, Chamaraud, Chaurion, Chavel.

M. Laporte. a été élu Secrétaire.

Il présentera, en même temps, au Conseil, toutes les pièces relatives à la dite enquête ainsi qu'à ses opérations du Syndicat.

Les dossiers de ces enquêtes, si pénibles pour le repos public, auxquelles les administrations précédentes n'ont pas cru devoir donner une sanction favorable, sont déposés sans doute dans les archives départementales où il serait facile d'en prendre connaissance.

Et d'abord il fait observer que le résultat de l'enquête

Quand aux appréciations de M^r. le Commissaire enquêteur, toutes empreintes d'une fauteur marquée pour les résidents du Territoire, elles n'ont point donné le Conseil qui connaît Ses affections intimes avec les principaux notables de la division; mais ces appréciations, fondées pour la plupart sur des documents erronés ou de fautes indications, n'ont pas toute la portée qu'il veut bien leur donner; d'autre part, il se garde bien de toucher aux inconvénients résultant d'une division de Communes, soit sous le rapport des charges nouvelles qu'il faut imposer, soit sous le rapport des communications de tout genre qui se trouvent entravées.

Il faut savoir haut quelle Pénion possède une église, un presbytère, une maison d'école, un cimetière; mais ces monuments ou emplacements ne sont encore que dans le domaine de la propriété privée, et il faut s'attendre, pour les différents simples que l'autorité locale doit prévenir, à des charges considérables auxquelles il faudrait pourvoir. Si la division avait lieu comme les moteurs ont exercés la réclamation; aucun acte légal n'a paru à ce sujet jusqu'à ce jour.

Enfin, M. le Romaninnaire ne fait aucune réponse au rapport motivé de M. le Maire qu'il a seulement daigné m'envoyer comme une pièce ordinaire à l'article J de la nomenclature des déclarations écrites, rapport relatif aux affirmations mensongères des dévotés du Perron et auquel tous les membres du Conseil, à l'exception de ceux du Perron, ont eu devoir donner

176 178
leur entière adhésion avec leurs signatures, mais il ne s'agit
pas surtout de la protestation inspirée d'une partie des
habitants de la Creuse, réclamaient aussi leur autonomie
dans une section distincte du Perrion et de l'ancien Bourg.
et se parfoite en mauvais exemple, donné par la section
du Perrion, et en opposition flagrante d'autre part avec les
assertions manifestement incongrues des moteurs de la
division.

Passant à l'examen du rapport de la Commission Syndicale
élue le 13 mai 1883, le Conseil croit devoir protester d'abord
contre l'élection de cette Commission qu'il considère comme
illégitime, surtout en ce qui concerne la partie de la Vallée de
la Creuse qui ne forme pas une section électorale distincte, de
celle du Bourg, et qui à cet égard n'aurait pas dû voter comme
celle du Perrion dans la question de la division de la Commune.
Le vote de cette prétendue section, formée pour la circonstance,
réuni à celui de la section du Perrion, ne pouvait manquer
de donner une majorité favorable aux prétendants.

Aujourd'hui, le Conseil ne croit pas devoir, en attendant de
plus amples informations, laisser sous réponse les assertions
contenues dans le rapport de la dite Commission Syndicale,
et il le fait de la manière suivante :

1°. Relativement aux sacrifices que les moteurs de la division font
souffrir haut pour arriver à leur fin, le Conseil observe qu'ils
peuvent continuer à en profiter comme ils l'ont fait jusqu'à
ce jour pour le service de leur culte et de leurs écoles sans rien
réclamer à la Commune en dehors des fonds qui leur sont alloués
puisque'ils ont toujours affirmé qu'ils entendaient tout faire
chez eux gratuitement, et ont entraîné dans leur parti les gens
simples par les belles promesses.

2°. Relativement à la question d'un adjoint à l'église du
du Perrion, l'Administration communale n'a jamais
refusé de lui prêter, mais des obstacles d'appropriation
à l'école en ont seuls retardé la réalisation.

3°. Relativement à la représentation du Perrion au Conseil
municipal, elle est approximativement proportionnelle au
nombre des habitants de la section; du reste cette prétendue
insuffisance de représentation ne nuit en rien aux intérêts de
la localité qui a toujours eu sa part dans les bénéfices budgétaires

auxquels on peut le constater par les divers traités qui ont été
exécutés; Le Conseil municipal d'autre part n'est pas responsable
de cette fixation du nombre des membres du Perrion au Conseil
municipal de la Commune, attendu qu'elle est le fait du Conseil
général du Département.

4°. Relativement aux sacrifices que les moteurs du Perrion déclarent
avoir été faits par une partie des habitants de la Vallée de la Creuse,
le Conseil déclare que les derniers ont été la dupe des premières,
attendu que M^r Michaud, chef de la bande, qui, à l'époque de la
fondation de l'église du Perrion, a loué nuit et jour pour
endoctriner des gens simples, mais entêtés dans leurs idées, ne
l'a pas déclaré à qui veut l'entendre, qu'il est le seul maître
de tous les établissements du Perrion construits sur sa propriété.
Sous sa direction et sa responsabilité et qu'il peut en fermer les
portes quand bon lui semble.

5°. Relativement aux dispositions des habitants de la Vallée de
la Creuse en faveur de l'annexion de cette Vallée à la section
du Perrion pour l'érection en Commune, que les promoteurs de
la division déclarent être si unanimes et si croissant de jour en
jour, la prétention pour son élection en Commune séparée soit
du Perrion, soit de l'ancien Bourg, annexée au chef-lieu de l'enquête,
vient leur donner un démenti formel, et l'accord des Conseillers
municipaux de la dite Vallée, tous propriétaires honorables,
avec l'ancien Bourg, ne fait que confirmer ce démenti dont
la valeur ne saurait être détruite par la nomination d'une Commission
syndicale favorable à l'annexion du Perrion.

6°. Relativement aux intérêts religieux et à l'exercice du culte
pour la Vallée de la Creuse, les avantages ne paraissant pas plus
grands d'un côté que de l'autre, ou plutôt ils sont même plus
avantageux du côté de l'ancien Bourg pour les habitants de la
Creuse qui ne sont pas appelés, comme ceux du Perrion, à se
cotiser pour parfaire le traitement de leur curé et de leur vicaire;
d'autre part, ils ont en perspective une église déjà fondée qu'ils
ne sauraient abandonner et à laquelle ils se rallieront certainement
à l'avenir. Lorsque leurs ressources le leur permettront et que les pré-
visions des opposants seront calmées, ce qui ne saurait tarder, vu
les motifs de convenance qui se rattachent à cette combinaison.
quand aux voies de communication, si elles sont un peu plus
préjudiciables, elles en ont tout au moins pas difficiles et offrent

un rapprochement de 20 cm, à trois cents mètres.

7^e Relativement à la configuration de la Commune, il est évident que la division en deux Vallées la rendrait diffuser et déplacerait son Centre qui se trouve au milieu d'un cercle à pourfins réguliers, Centre auquel convergent des voies de Communication assez faciles pour le Commerce de la localité et les environs du Haut Jalligieux.

8°. Relativement à l'avis Commun que les Vénérables déclarent impossible vu les habitants de l'ancien Bourg, les fêtes populaires sont la grande manifestation contraire; et si parfois il y a des foires annuelles d'instinct entre les deux Vallées, les foires annuelles sont le résultat des prétentions exorbitantes des moteurs de la division qui ne sauraient se contenter d'une quote part raisonnable et voudraient entraîner la Commune entière dans la réalisation de leurs projets ambitieux si le Conseil municipal n'y mettait obstacle.

La Division de la Commune n'est donc pas urgente et inévitable
ainsi que l'affirment les membres du Syndicat, rien au contraire
ne motive la Division que les fautes jalouses de quelques
ambitieux ou les intérêts malins de quelques intéressés qui
ne voudraient pas se sacrifier à l'harmonie d'une aussi belle
Commune que celle de Vaux à leurs haines privées, à leurs
prétentions aussi puériles qu'insultées.

En conséquence, le Conseil municipal, sous réserve dans ses amon-
des projets de délimitation de la nouvelle Commune d'Érigny,
maintenant les traditions des Conseils précédents qui se sont toujours
réunis avec nous à la Division,

(Déclare s'opposer formellement à toute attente portée à l'intégrité de la Communauté, tout en exprimant l'intention formelle de contribuer à son amélioration générale dans la mesure du possible, et prier les Autorités Départementales de prendre leur vote formel à ce sujet ultérieurement lors de sa réunion.

Pour accorder toute facilité de s'acquiescer librement, l'Etat à
payant nominal et immédiat, ^{l'Etat} paye les autres qui paieront, et observe
tous ses engagements envers le locataire, à l'égard de la location.

« mais nous acceptons le vote. Les suffrages, sont opposés à la division, et tout pour que l'indépendance soit maintenue. »

Maurice J. B. & Joseph J. B. Giffney
W. S. Collins E. W. Collins
George Parsons C. Dugan
Tachon

Le Conseil municipal a élu Secrétaire M^r Carri-

M. le Président expose l'objet de la réunion: Discussion des
rapports de M. le Commissaire enquêteur & des Commissions
syndicales de la Craie & du Perron sur le projet d'érection
en commune distincte des sections de la Craie & du
Perron.

Le Conseil municipal,

les dits rapports

Consistant que celui du Commissaire enquêteur renferme des irrégularités flagrantes en ce qui concerne le nombre des opposants à la division;

Considérant que ceux des Commissions syndicales ne sont
qu'une répétition pure et simple des arguments mena-
çans invoqués lors des tentatives précédentes au même sujet,

Delibero & vote par ~~voix~~ ^{voix nominal} par onze
Voix contre dix :

Sont refusées sans autre débât comme contrefautes. Pénalité & erreurs volontaires.

4. le rapport de M. Guichard, Conseiller général, Commissaire
enquêteur;

2^e Le rapport des Commissions syndicales et la Commission
du Pécunier sur la question de la division de la commune en
quatre.

J^e déclare formellement, une fois de plus, s'opposer à toute tentative de division.

Ont voté pour l'adoption des rapports: 166 Jander,
Laurier, Charrel, Peloujon, Termoulet, Rodière, Rodiez,
Dezange, Giboulet, Pacheco.

*Ont voté contre : M^s. Geoffroy, Vermorel, J. A. Martel,
Vonnery, Chamier, Favre, Maurice Barre, Chaurand
Blanc et Lupois, M^r. Louis.*

Maurice J. B. Blavigny
 Maurice J. B. Blavigny

Geoffrey Carri

EXPOSÉ DES MOTIFS

A L'APPUI

DE LA DEMANDE D'ÉRECTION EN COMMUNE SÉPARÉE

DE LA VALLÉE DU PERRÉON

A VAUX (Rhône)

A

MONSIEUR LE PRÉFET

A

MESSEURS LES DÉPUTÉS DU RHONE

MESSEURS LES MEMBRES DES CONSEILS DE DÉPARTEMENT ET D'ARRONDISSEMENT

Par tous les Membres des deux Commissions syndicales
de la Creuse et du Perréon.

Un nouveau centre de vie communale est-il nécessaire à Vaux (Rhône)? Est-il urgent de créer une nouvelle commune dans la vallée du Perréon et de la Creuse?

Bien que les populations intéressées aient fait connaître, depuis huit ans, à l'administration leurs vœux à cet égard, par des députations nombreuses, par des pétitions, des démarches répétées, couvertes des signatures de plus de mille

— 2 —

quarts des électeurs de la vallée entière, bien que récemment encore une enquête minutieusement faite, environnée de toutes les garanties de liberté, établisse la volonté unanime des électeurs du Perréon (moins un seul individu qui a imposé sa manière de voir à ses vigneron), d'arriver à l'établissement d'une commune séparée, et que dans la section de la Creuse, partie intégrante de la même vallée, les deux tiers des électeurs aient formulé le même vœu, ainsi que le constatent le procès-verbal de l'enquête et le rapport de M. le Commissaire chargé de recueillir et d'apprécier ces demandes;

Les dix membres des deux Commissions syndicales nommées spécialement pour cette cause, et au nombre de cinq dans chaque section, fidèles interprètes des vœux des habitants de la vallée qu'il s'agit de distraire de l'ancienne commune de Vaux, puisqu'ils ont obtenu la presque unanimité des voix au Perréon et l'adhésion des deux tiers des électeurs dans la section de la Creuse, où pas une seule voix n'est venue s'opposer à leur nomination, les membres des deux Commissions syndicales viennent encore ici affirmer cette nécessité, et soumettre quelques indications qui pourront permettre à des hommes impartiaux et sans parti pris, de prendre une décision avec connaissance plus complète de la question.

Depuis huit ans, une agglomération comprenant plus de soixante habitations s'est formée autour d'une nouvelle église où deux prêtres font le service paroissial; le hameau du Perréon, centre de ce nouveau village, qui relie deux autres hameaux, le Duchamp et le Treyve, est situé à dix-sept cents mètres de l'ancien bourg de Vaux, dont une montagne se dresse; l'emplacement est heureusement choisi

tersection de plusieurs routes, de Villefranche, de Saint-Georges, de Saint-Etienne-les-Ouillères, de Beaujeu, de Claveizolles, de Lamure, de Saint-Cyr et d'Aillères-sous-Chambost; mais une autre raison décidera de ce choix, c'est l'abandon, généreusement fait par un propriétaire, de tout le terrain nécessaire soit pour l'église, soit pour une place spacieuse, qui entoure cet édifice religieux et le rend indépendant, soit à un presbytère, soit à la maison d'école des garçons.

De nombreuses industries, de nouveaux établissements sont venus se grouper autour de ce village agrandi; on y compte trois auberges, deux cafés, trois magasins de draperies et toileries, trois épiciers, deux boulangers, deux bouchers, un charcutier, trois maîtres-tailleurs, deux cordonniers, deux maîtres-maçons, trois maîtres-charpentiers, trois maîtres-menuisiers, deux maréchaux-ferrants, deux charrons-forgeurs, deux fabricants de sabots, plusieurs modistes, lingères, repasseuses, etc..., en un mot une trentaine de patentés qui méritent quelque intérêt en échange des revenus qu'ils procurent, et à raison des charges qu'ils supportent.

Il y a six ans, l'administration jugea indispensable et établit une école publique de garçons; elle est tenue par un instituteur qui inscrit environ chaque année 85 élèves, ainsi que le prouve le rapport de M. l'Inspecteur des écoles primaires; une école libre réunit annuellement 90 jeunes filles.

Le presbytère, avec ses dépendances et clôtures, l'église et son ameublement, l'école des garçons, le logement de l'instituteur, une vaste cour avec jardin, ne sont l'œuvre que de libéralités privées.

Voilà, ce nous semble, une situation qui mérite d'être encouragée, des intérêts respectables; il y a là de grands sa-

crifices pécuniaires et des efforts persévérants que rien n'a pu arrêter. Cette vallée qui a fait tant de choses avec ses seules ressources, qui ne demande rien pour achever tout ce qui lui manque encore, rien, sinon sa liberté d'action, la consécration légale de son existence, se verrait-elle encore obligée de pourvoir entièrement à ses charges et de verser ses contributions à la caisse commune sans en pouvoir profiter?

Nous espérons que ceux qui ont l'honorable mission de prendre en mains les vrais intérêts des populations écouteront notre demande, et permettront, en favorisant la création d'une nouvelle commune, d'achever ce qui a été si généreusement commencé! Une nouvelle commune à Vaux n'impose aucune charge nouvelle, sinon à ceux qui la sollicitent, et elle donne de nouvelles ressources indispensables à la localité, tout en procurant à l'Etat et au département des revenus plus élevés.

Nous voulons aborder maintenant une objection qui peut nous être faite, et y répondre sans détour :

Pourquoi diviser la commune de Vaux, puisque chaque section est représentée au Conseil municipal? Ce doit être une garantie suffisante pour les intérêts de tous!...

Non, cette garantie n'existe pas, elle est nulle; elle peut suffire dans une ville, dans une commune qui n'a qu'un seul centre principal, et non dans nos campagnes, dès qu'il se trouve deux centres rivaux en présence, et que l'un dispose du sort de l'autre, selon son bon plaisir et ses passions jalouses.

Non, le Perréon ne peut pas compter sur des mesures équitables et sur des considérations de justice, parce que généralement, dans les campagnes, rien ne vient faire contre-poids aux considérations mesquines; les intérêts de ~~la commune~~ les querelles de boutiques sont la loi suprême;

tout ou presque tout pour le plus fort, rien ou le moins possible pour la minorité qui travaille à son indépendance, et qui un jour ou l'autre se séparera.

Non, le Perréon n'a pas une représentation efficace au Conseil depuis que l'ancien bourg, en 1870, a obtenu la suppression de la section de la Creuse, au mépris de vingt votes répétés, dans lesquels les deux tiers de ses électeurs ont depuis huit ans demandé à faire cause commune avec le Perréon. Et la Creuse se voit ainsi liée malgré elle à une vallée dont elle est séparée. Il est vrai que, dans l'enquête, M. le Commissaire lui a accordé une journée, et que, pour la question de la division en commune, elle a pu nommer les cinq membres de sa Commission syndicale en toute liberté et selon le vœu de ses habitants; mais au Conseil municipal, si l'on jugeait convenable de ne faire que deux sections, pourquoi ne pas suivre le vœu de la grande majorité? Pourquoi le magistrat de Vaux, à ce moment, donnait-il aux administrateurs éloignés des renseignements qu'ils devaient croire exacts?... La Creuse, ainsi englobée de force dans la plus grande section, se trouve représentée par des hommes notoirement pris dans la minorité, hostiles aux désirs de leur vallée, et dévoués au vieux bourg qui les a nommés dans ses intérêts.

L'ancienne section compte ainsi onze membres au Conseil municipal, et le Perréon cinq seulement, et la Creuse, qui en comptait trois, n'en a point.

Autre objection : deux communes occasionneront plus de frais; auront-elles chacune un territoire convenable et des revenus suffisants?

Nous pouvons répondre :

1° Que les frais sont déjà faits en grande partie, et que les établissements nécessaires à la vie communale existent au Perréon; que, pour ce qui manque, il ne faut pas

qu'aux ressources de la localité; le passé répond de l'avenir...;

2° Chaque commune aurait encore un territoire qui n'est pas inférieur aux plus considérables communes rurales du canton de Villefranche, puisque la surface totale de la commune de Vaux est de 3,250 hectares, dont l'ancienne commune conserverait encore 1,828 hectares, et la nouvelle commune, avec la vallée du nord, aurait en partage 1,422 hectares.

Selon le plan de division, adopté par M. le Commissaire chargé de l'enquête, par les deux Commissions syndicales de la Creuse et du Perréon, l'ancienne commune conserverait 1,300 habitants et la nouvelle près de 1,100.

L'ancienne commune aurait, selon le cadastre, un revenu foncier de 15,000 francs et la nouvelle de 13,000 francs environ; ne seraient-elles pas encore l'une et l'autre au troisième ou quatrième rang des dix-sept communes du canton?

La véritable opposition, qu'on l'avoue ou qu'on le dissimule, ne tend de la part de l'ancien bourg qu'à conserver une portion de la vallée du nord, la Creuse et les hameaux voisins. Or, pour qui a jeté les yeux une fois sur la commune de Vaux, ce mode de division, rejeté par les deux tiers de la population de la Creuse, est irrrationnel.

La commune de Vaux se compose de deux grandes vallées parallèles, de sept kilomètres de long, sur une largeur totale de six kilomètres; une montagne, dont les pentes ont de dix à vingt pour cent d'inclinaison, sépare les deux vallées. L'ancien bourg est situé sur le penchant de la plus grande vallée, celle du midi; le village du Perréon, ainsi que la Creuse, occupe la vallée du nord.

Un jour, un administrateur voulut voir sur les lieux mêmes comment il conviendrait d'opérer cette division. Il

se fût accompagné par M. le Voyer cantonal, M. l'Agent-Voyer actuel de Villefranche et M. l'Adjoint de Vaux, hostile aux projets du Perréon, et, devant le spectacle d'une telle configuration, il leur dit : « La démarcation ! mais levez les yeux, elle est toute tracée, elle est toute faite par la nature ; chaque vallée doit s'appartenir, puisque la nature lui a tracé des limites si difficiles à franchir. »

Voilà la seule, la vraie raison de la constance des habitants de la Creuse, dont les deux tiers, depuis huit ans, votent avec le Perréon, et demandent à faire avec lui partie de la commune à créer.

Le Conseil d'arrondissement vient d'émettre un vœu favorable à cette démarcation et à cette création de commune.

On comprend combien les habitants de la Creuse sont intéressés à ce mode de partage. Ils sont desservis par la même route dans la même vallée ; ils sont obligés de passer au Perréon, à l'aller et au retour, dans la direction de Beaujeu, de la Saône et de Villefranche ; ils voient devant leurs yeux l'église et le clocher du Perréon, ils entendent ses cloches, ils vont là remplir leurs devoirs religieux et s'approvisionner des choses nécessaires à la vie ou à leurs travaux ; c'est là que leurs enfants vont aux écoles et au catéchisme, en grande majorité ; c'est donc au Perréon qu'une division rationnelle et conforme aux vœux des habitants les appelle.

Vainement les principaux habitants du vieux bourg se sont faits les promoteurs d'une chapelle vicariale à la Creuse ; ce troisième centre religieux est énergiquement repoussé par les deux tiers des habitants ; l'œuvre ne s'achève pas et n'aurait chance de réussite que si les deux tiers des intéressés, lassés et violentés dans leurs désirs, se joignent au civil et au religieux avec une vallée qui leur

une troisième paroisse. Mais, dans l'avenir, cette portion serait toujours entraînée au Perréon, et par son territoire, et par ses sympathies.

Nous avons cru bon de redire encore ces choses et de les grouper ensemble, bien qu'elles se trouvent dans les diverses pièces d'un dossier considérable.

Nous avons qualité pour parler ainsi, nous qui représentons la section du Perréon, et nous aussi, commissaires de la Creuse, nommés par des suffrages absolument unanimes, puisque pas une voix n'a osé se produire contre le mandat que nous confiaient les deux tiers des électeurs inscrits.

Nous avons rempli un devoir, et nous osons attendre de ceux qui ont autorité pour sanctionner cette mesure ou la préparer, qu'ils voudront bien reconnaître que nos vœux sont justes, et en hâter la réalisation ; ils auront fait acte d'impartialité, et ils auront rendu la confiance, le calme et la paix à une population qui leur en sera reconnaissante.

Vaux (Rhône), le 30 juillet 1875.

Les Membres de la Commission syndicale du Perréon :

E. DE PIELLAT, Pierre MICHAUD, J. CHAMARANDE,
J.-Cl. CHAMARANDE, Ch. NESMES.

Les Membres de la Commission syndicale de la Creuse :

ROSIER, J.-M. DESPRAS, Fr. VERNOREL,
ROSIER, Cl. TACHON.

POUR LA LÉGISLATION DES SIGNATURES CI-DESSUS :

Le Maire de Vaux,
CHAMARANDE.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 30 avril 1884

Circonscriptions administratives. — Commune de Vaux. — Projet d'érection en commune distincte des sections de la Creuse et du Perréon.

M. VILLET, rapporteur, s'exprime ainsi :

Messieurs,

Vous avez sous les yeux le rapport de M. le Préfet, vous saisissant de la demande formée par un certain nombre d'habitants du Perréon et de la Creuse, à l'effet d'obtenir l'érection en commune distincte de ces parties de la commune de Vaux avec chef-lieu au Perréon.

De l'étude que j'ai faite de ce dossier, il résulte :

Que la surface totale de la commune est de 3,134 hectares et sa population de 2,631 habitants.

Le revenu foncier des propriétés non bâties est de 10,649 francs, et celui des propriétés bâties de 1,883 francs; la cote personnelle de 3,413 francs, les portes et fenêtres de 1,638 francs et les patentes de 1,173 fr. 87 cent.; au total : 18,758 fr. 87 cent.

La distance entre le bourg de Vaux et la partie du Perréon est d'environ 2 kilomètres, et les routes de communication ont des pentes variant pour l'une de 5 à 9 % et pour l'autre de 10 à 14 %.

La commune de Vaux-le-Perréon occupe donc un territoire très vaste et séparé par la nature en deux vallées, l'une au nord, l'autre au midi.

— 2 —

La commune de Vaux possède église, presbytère, écoles de filles et de garçons, cimetière et mairie.

La section du Perréon possède également, provenant de souscriptions particulières : église, presbytère, école de garçons, mairie, salle de caisse d'épargne, cimetière, le tout payé et assuré à la commune le jour de son existence légale. En outre, une école libre de filles recevant jusqu'à 120 élèves.

La section de la Creuse a commencé la construction d'une église.

Le projet de séparation diviserait la commune de Vaux-le-Perréon, en adoptant les propositions de M. le Directeur des contributions directes, en deux parties à peu près égales, et représentées par les chiffres suivants :

VAUX.

Contributions	8,856 francs.
Etendue.....	1,722 hectares.
Population.....	1,319 habitants.

LE PERRÉON.

Contributions	9,745 francs.
Etendue.....	1,412 hectares.
Population	1,335 habitants.

Ces chiffres sont considérablement au-dessus de la moyenne des chiffres des communes existant actuellement dans le département, et assureraient la possibilité d'une bonne vie communale.

L'enquête administrative a donné les résultats suivants :

Pour l'érection.....	408
Contre.....	505

En outre, pour la section Creuse : 18.

1^{er} Avis favorable du Commissaire enquêteur, très fortement motivé (M. Dumont-Saunier, ancien conseiller général);

- 2° De la Commission syndicale;
- 3° Du Directeur des contributions directes;
- 4° Du Conseil d'arrondissement de Villefranche;
- 5° Du Sous-Préfet de Villefranche.

Avis défavorable du Conseil municipal de Vaux, comprenant douze conseillers de Vaux et quatre du Perréon.

Il doit être dit, qu'en 1875, une première demande n'a pas été admise par le Conseil général *sans motifs de rejet*, et malgré les avis favorables, les mêmes qu'en 1883.

Il résulte des lettres, demandes, pétitions, rapports, contenus dans le dossier, que la vie communale actuelle est excessivement difficile, que le Perréon a fait des sacrifices considérables pour créer un centre administratif, et qu'il ne paraît pas juste de le contraindre à contribuer aux dépenses du bourg de Vaux, alors qu'il a déjà dépensé pour les mêmes objets, sans rien demander à Vaux.

Les objections présentées par l'État et les Conseils généraux, pour s'opposer à la séparation des communes, sont ordinairement :

- 1° L'insuffisance du territoire et de la population pour former deux communes avec une seule;
- 2° La prévision de frais considérables pour la construction et l'achat des immeubles nécessaires au service religieux et municipal;
- 3° En outre, le peu de persistance et d'ensemble des demandes de séparation, et le résultat peu favorable de l'enquête;
- 4° Enfin, les avis peu favorables du directeur des contributions directes et des autres agents de l'État.

Toutes ces objections sont anéanties par les faits.

Par ces raisons, j'ai l'honneur de vous proposer de donner un avis favorable à l'érection en commune distincte des sections du Perréon et de la Creuse, dépendant de la commune de Vaux, suivant les indications données par M. le Directeur des contributions directes et le plan annexé.

Messieurs,

Votre Commission, après une étude approfondie, m'a chargé de conclure en son nom et dans les termes dont je viens de vous donner lecture.

Ces conclusions sont adoptées par 17 voix contre 9.

Pour copie conforme :

HENRY CHAVEL,

conseiller délégué de la section du Perréon.



RÉFUTATION

*des allégations inexactes contenues dans le mémoire
concernant la division de la commune de Vaux,
signé J. LAPOSSE FILS.*

A Messieurs les Sénateurs.

Les soussignés, Conseillers municipaux de la section du Perréon et les Membres de la Commission Syndicale de la Creuse ont l'honneur de vous adresser leur protestation au sujet dudit mémoire.

1° Le Perréon n'est pas le hameau le plus rapproché du bourg, mais il arrive au moins au onzième rang ; il se trouve au pied de la montagne qui le sépare du chef-lieu et à la bifurcation des routes de Villefranche, Beaujeu, Claveisolles, et de celle qui aboutit au bourg ;

2° Pour quant à l'article 2, il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan dressé à cet effet pour infliger un démenti des plus formels à ce qui y est contenu ;

3° L'auteur de l'article 3, faisant remarquer le résultat de l'enquête, s'est bien donné garde d'en donner description. La vallée nord comprend 352 chefs de famille, dont 12 exploitent des propriétés appartenant à des propriétaires de la vallée sud, dite du bourg ; ces 12 chefs de maison représentent 22 électeurs qui ont été obligés d'adhérer à l'assentiment de leurs propriétaires. En outre, la même vallée possède 18 habitants

faisant partie du bureau de bienfaisance ; ces personnes ont été contraintes d'agir selon les vues des administrateurs dudit bureau, et la vallée sud, dite du bourg, possède 43 électeurs de plus que la vallée nord ; il est facile de démontrer que les 103 voix qui forment la majorité dans l'enquête pour toute la commune, il n'en doit pas être tenu compte ;

4° Le Conseil municipal est composé, en effet, de 21 membres, dont 13 pour la première section et 6 pour la seconde ; mais il faut surtout remarquer que la commune de Vaux n'est divisée qu'en deux vallées. Or, grâce au sectionnement calculé, la partie supérieure de la vallée nord, dite de la Creuse, est englobée dans la première section contrairement aux vœux de ses électeurs au nombre de 141 au lieu de 180 ; leurs vrais représentants, ce sont les membres de la Commission syndicale qui ont été élus régulièrement et sans le concours des électeurs de la vallée du bourg auquel ils appartiennent par le sectionnement arbitraire contre lequel nous avons toujours protesté ;

5° Les hameaux du Perréon, de la Creuse et le bourg de Vaux forment un triangle équilatéral ; tous les habitants qui sont au delà de la Creuse sont obligés, pour se rendre soit au bourg de Vaux, soit au Perréon, de passer dans ledit hameau de la Creuse où se trouve la bifurcation de la route de Vaux et du Perréon, avec la différence que pour aller au bourg il faut gravir au nord d'une montagne dont l'altitude est de 500 mètres, par un chemin ayant une rampe de 15 à 18 p. 100, tandis que pour se rendre au Perréon ils suivent la route principale de la vallée avec une pente à peu près horizontale. Dans tous les cas, les habitants ne se rendent au bourg de Vaux que pour leurs affaires administratives ;

6° Au lieu des 982 mètres indiqués dans le mémoire, comme distance entre le bourg et le Perréon, il y a exactement 1,492 mètres, mais quantité de hameaux en sont considérablement plus éloignés (voir la carte). Ces diverses distances entre le vieux bourg sont toutes aggravées par des pentes très inclinées.

7° Nous ne contestons pas la légalité dans le choix de l'emplacement de l'école communale de filles, mais nos protestations sont basées sur l'insuffisance de ses dimensions, attendu qu'elle ne peut contenir que 100 élèves ; or, la commune de Vaux compte en moyenne 220 élèves de ce sexe, d'âge scolaire, donc elle n'a été construite que pour la vallée du bourg ;

8° Notre réseau vicinal est loin d'être aussi complet que le comporte l'article 8. Il y aurait beaucoup de chemins à créer pour l'amener au point de celui de la vallée du bourg. Ce qui le prouve énergiquement, ce sont les dépenses respectives faites dans les deux vallées depuis 10 ans. (*Voir la légende sur la carte.*)

9° Nous n'avons pas à nous occuper si cinq ou six personnes ont voulu dédommager notre ancien curé de ses sacrifices ; une complète liberté a été laissée à chacun, mais la vallée ne sera nullement compromise ni responsable ;

10° Quant à la donation du terrain pour le cimetière, elle comprend une superficie de 2,110 mètres au lieu de 1,000 que contient le mémoire ; la rente était de 100 francs par an, mais cette rente est annulée depuis le décès de la donatrice, donc le terrain est complètement à notre disposition, et il n'est dû aucun arrérage ;

11° L'article 11 faisant allusion à M. Michaud, l'un des principaux souscripteurs, lui prête bien à tort l'intention de se faire rembourser les sommes avancées par lui pour la construction des édifices publics ; pour justifier la fausseté de cette allégation, il suffit de prendre connaissance de la pièce authentique qui existe dans le dossier et dans laquelle il est expliqué que M. Michaud est bien le propriétaire devant la loi pour payer l'impôt desdits immeubles ; mais qu'il s'engage formellement à les céder à la future commune aussitôt son érection, et sans aucune espèce de redevance.

Dans la conviction que nos franches explications seront prises en

considération, et qu'il sera fait droit aux vives aspirations exprimées depuis vingt années des laborieuses populations de notre vallée,

Nous plaçons notre confiance dans la justice de Messieurs les Sénateurs.

Les Conseillers municipaux délégués de la section du Perréon,

CHAVEL (Henry), JANDARD jeune, CHAMARANDE,
CHANRION, LAVEUR.

Les Membres de la Commission syndicale de la Creuse,

COLLIER, TACHON, DESPRAS (Jean-Marie),
VERMOREL, ROSIER (C.).

Vaux-le-Perréon, le 20 septembre 1886.



EXPOSÉ

des motifs à l'appui de la demande d'érection en commune séparée de la vallée du Perréon, à Vaux (Rhône).

A Messieurs les Députés.

La vallée du Perréon, à Vaux (Rhône), demande depuis 18 ans la création d'une commune nouvelle; l'Administration supérieure a bien voulu, pour la seconde fois, reprendre l'étude de cette question. Au mois d'août 1882, le Conseiller général du canton de Villefranche, un républicain convaincu, fut nommé pour procéder à une enquête; ce choix indiquait le désir d'avoir un rapport sage et impartial; son avis basé sur le vœu des populations intéressées, sur la configuration des territoires, sur les difficultés des communications, concluait à l'opportunité et à la nécessité d'une commune au Perréon.

Nous reconnaissons volontiers, en principe, que MM. les Législateurs ont parfois de graves raisons pour repousser ces sortes de demandes: lorsque la population est trop peu considérable, le territoire trop restreint, les ressources insuffisantes ou bien quand cette création entraîne à des charges nouvelles pour construire les édifices communaux.

Nous essayerons d'établir que tel n'est pas le cas du Perréon.

1° Le territoire. — La commune du Perréon aurait, selon le tracé adopté par M. le Commissaire enquêteur et naturellement indiqué par la configuration des deux vallées, une superficie de 1,400 hectares, et il resterait à Vaux 1,850 hectares. Les deux communes séparées seraient encore, prises isolément, au premier rang du canton de Villefranche pour le territoire et la population.

2° La population. — Chaque commune aurait un peu plus de 1,300 habitants.

3° Les ressources. — L'impôt cadastral du Perréon dépasserait 9,745 francs, et celui de Vaux 8,856 francs, donc la nouvelle commune serait au large sans trop amoindrir celle de Vaux.

Peut-on nous objecter les charges nouvelles pour construire les édifices communaux? Non, puisque tout est fait, tout est payé. Depuis 1868, une école laïque de garçons, le mobilier scolaire, une salle de mairie, une salle où est installée la succursale de la Caisse d'épargne, ont été payés, au Perréon, par les ressources privées; tout cela existe sans avoir rien coûté à l'Etat ni à la commune de Vaux, pas plus pour l'impôt que pour les primes d'assurances, encore moins la plus petite indemnité pour location d'école, location ou indemnité toujours repoussée par le Conseil municipal.

L'ancienne commune de Vaux a évidemment l'intérêt à repousser notre demande, mais le Perréon est non moins intéressé à solliciter, à poursuivre son émancipation; nous allons indiquer encore quelques détails plus précis.

La commune de Vaux comprend deux vallées principales ayant chacune leurs intérêts distincts, l'une au midi, celle de Vaux, l'autre au nord, celle du Perréon. Ces deux vallées sont séparées par une montagne dont les routes ont de 9 à 15 % de pente. Au Perréon il s'est formé une agglomération depuis 18 ans d'environ 300 habitants, et la vallée nord, reliée par sa route spéciale, comprend un peu plus de 1,300 habitants. Ce centre nouveau compte 38 patentés, toutes les industries nécessaires à l'agriculture; ces industriels méritent bien quelque intérêt à raison des charges qu'ils supportent et des ressources qu'ils procurent à l'Etat.

En 1875 un terrain fut donné par acte notarié pour établir un cimetière plus commode dans la vallée du nord; mais l'autorité locale a repoussé toutes les demandes, et il faut que les porteurs et l'assistance fassent chaque fois un trajet de plus de quatre kilomètres pour monter à l'ancien cimetière, pour le bon plaisir et peut-être aussi les petits profits de nos voisins.

Au point de vue des routes, des chemins, quelle est la situation de

notre vallée ? De vastes cotéaux plantés en vigne exigeraient, pour une bonne culture, des voies de communication à pente convenable pour y amener les engrais ; partout il n'y a que les anciens sentiers ou chemins, inaccessibles avec le moindre fardeau ; et il en sera ainsi tant que le Perréon n'aura pas son érection en commune, la libre disposition de ses ressources.

Pendant quinze ans la vallée du Perréon a sollicité vainement la concession d'un adjoint pour son école laïque de garçons, alors que l'école congréganiste de Vaux était largement pourvue de tout ; et pourtant notre école comptait chaque année en moyenne 110 élèves inscrits, elle en a compté 93 présents et elle en compte aujourd'hui 102. Que pouvait faire un seul homme avec un pareil nombre, malgré tous ses efforts ? Pourquoi cette école avait-elle été ainsi abandonnée pendant 15 ans ? Parce que la majorité cherchait sans cesse des prétextes pour ne rien voter et ne pas voir ainsi prospérer notre école au détriment de la leur. Pourtant, après la nouvelle loi sur l'instruction, un membre du Conseil a répondu ironiquement à une nouvelle demande : « Si ça ne coûte rien à la commune, à la bonne heure !... »

Depuis 1837 une école de filles, mais libre et payante, existe au Perréon ; elle compte jusqu'à 120 élèves chaque année, mais pas une école communale dans la vallée, malgré les demandes réitérées des mandataires de ladite section.

Veut-on savoir par quels moyens se maintient ce système ; il est des plus simples : le Perréon est réduit à avoir 6 conseillers sur 21, grâce au sectionnement calculé. Une portion de la vallée nord est englobée par la vallée sud, malgré les protestations des habitants. Dès que les 6 conseillers essayent une demande ou hasardent une juste observation, on coupe court à toute discussion en demandant à voter, ou bien les membres de la majorité se retirent et le Conseil n'est plus en nombre. C'est facile et d'un effet assuré. Est-il étonnant que le Perréon poursuive la création d'une commune ?

Concluons : il y a au Perréon de grands sacrifices accomplis, une situation digne d'intérêt, des améliorations à encourager et d'autres à réaliser ; il y a des chemins à ouvrir, une école de filles à créer, et on peut

dire, puisque l'expérience en est faite depuis 18 ans, que pour cela il faut une commune indépendante au Perréon.

Nous pourrions ajouter que la lutte, l'opposition passionnée entre les deux vallées est un sérieux obstacle au bien général et à une bonne administration ; nous n'avons, sur ce point, rien à apprendre au zèle et à la sollicitude de ceux qui sont préposés à la gestion des intérêts généraux.

Ce projet de division a obtenu l'avis favorable :

- 1° De M. le Commissaire-enquêteur ;
- 2° Du Conseil d'arrondissement, à l'unanimité *moins une voix* ;
- 3° De M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche ;
- 4° De M. le Préfet du Rhône ;
- 5° Du Conseil général, par 17 voix contre 9 ;
- 6° De M. le Directeur des Contributions directes ;
- 7° Enfin, du Conseil d'Etat.

Eh bien, malgré toutes ces approbations, ce projet vient d'être tout récemment rejeté par la Commission d'intérêt local de la Chambre des députés, à l'extrême surprise et douleur de nos bonnes populations si laborieuses et républicaines.

Loin de nous désespérer de cet échec, nous venons solliciter avec franchise et confiance notre part nécessaire d'indépendance communale ; nous avons l'espoir que nos Législateurs tiendront compte de nos efforts, de nos sacrifices généreusement accomplis en vue d'arriver à cette création si désirée. Puisse bientôt cette population avoir à témoigner sa reconnaissance à tous ceux qui ont la noble mission d'examiner les demandes des intéressés et de leur donner une satisfaction légitime !

Les Conseillers municipaux délégués de la section du Perréon,

CHAVEL Henry, JANDARD jeune, CHAMARANDE,
LAVEUR, CHANRION.

Les Membres de la Commission syndicale de la Creuse,

COLLIER, TACHON, DESPRAS, JEAN-MARIE,
ROSIER, VERMOREL.

Vaux-le-Perréon, le 20 septembre 1886.

ÉTAT GÉNÉRAL DES CHEMINS

DE LA COMMUNE DE VAUX

Vallée Sud dite du Bourg

{ Vallée Nord dite du Perréon et de la Creuse

Chemins de grande communication

Nos	Longueur	Nos	Longueur
20 Partie du chemin de Saint-Cyr à Port-Rivière	6500	20 Partie du chemin de Saint-Cyr à Port-Rivière	2620
REPORT	2620		
Différence en plus pour la vallée Sud.		3880	

Chemins d'intérêt commun

35 Totalité du chemin de Vaux à Villorfranche	2637	38 Totalité du chemin de Vaux à Claveissolles	7340
62 Totalité du chemin de Lamure à Vaux.	9065		
TOTAL	11702		
REPORT	7340		
Différence en plus pour la vallée Sud.		4362	

Chemins vicinaux

Totalité du nouveau chemin du Chavel à Lavalla	1437	2 Totalité du chemin de Vaux à Beaujeu	1812
Totalité de l'ancien 62 du Pullion à Chanfray	1830	3 Id. de Vaux à Arbusson	600
5 Totalité du chemin de Montmain	1250	9 Partie du chemin du Bourg à la Creuse et au Laveur	1563
6 Id. de Vaux à St-Cyr	3160	9 ^{bis} Partie du chemin de la Grange Goyer à Montmain	1000
6 ^{bis} Id. de St-Cyr à Blacé	1170	11 ^{bis} Totalité du chemin de Vaux à Quincié	2915
8 Id. de la Planche au Bussiére	1974	13 Id. du Collier à la Sablière	1690
9 Partie du chemin du bourg à la Creuse et au Laveur	1000	14 Totalité du chemin de la Croix Montmain à Pierre Platte	2600
9 ^{bis} Partie du chemin de la Grange Goyer à Montmain	1073	16 Totalité du chemin du Nesme	3556
A REPORTER	12894	A REPORTER	15742

Vallée Sud dite du Bourg

Vallée Nord dite du Perréon et de la Creuse

REPORT	12894	REPORT	15742
10 Totalité du chemin du Bourg au Chavel	1161	17 Totalité du chemin de la Grande-Grange à la Cochère	935
11 Id. de la rue Berlat au Chavel	420	Nouveau chemin au Fond de Vaux	80
12 Totalité du chemin de Lavalla à Montnecles	3897		
15 Id. de Vieille Morte	1040	TOTAL	16757
TOTAL	19412		
REPORT	16757		

Différence en plus pour la vallée Sud. 2655

Chemins ruraux

1 Totalité du chemin du Plageret aux Balnes et à Roche Folle	2174	10 Partie du chemin de la Cime des Prés au bois du Fray	1000
2 Totalité du chemin des Balnes au ruisseau Ney	1267	12 Totalité du chemin du Chardiat au chemin d'intérêt commun n° 38.	790
3 Totalité du chemin du Chardon à Salles et au Plageret	1647	26 Totalité du chemin du Chardiat à la Croix Chardiat	1529
4 Totalité du chemin du Plageret à Arbussonnas et à la limite de Salles.	890	27 Totalité du chemin du Laveur au chemin du Chardiat	520
5 Totalité du chemin de la Croix du Chardon aux Combes	1475	28 Totalité du chemin du Bout du Monde au chemin du Chardiat	1353
6 Totalité du chemin du Fagollet à Lavalla.	953	29 Totalité du chemin du Touillo à la Grange Goyer	350
7 Id. du Chavel à Lavalla.	707	30 Totalité du chemin du Colombier au Pont du Couchon	474
8 Id. de la Bourdissonne au Pont du Chavel	400	31 ^{re} Partie du chemin de la Grange Goyer à Chanfray	200
9 Totalité du chemin de Lavalla aux Platures	1078	32 Totalité du chemin du Glabas au Maillard et à la Croix Collier	400
10 Partie du chemin de la Cime des Prés au bois du Fray	3713	33 Totalité du chemin du Picolet au chemin d'intérêt commun n° 38.	209
11 Totalité du chemin du Villard au Chavel et à Plagne.	438	36 Partie du chemin du Trève au bourg de Vaux	323
13 Totalité du chemin du Poyard au Matty	762	37 Totalité du chemin du Perrin au Trève	554
14 Id. de Lavalla au n° 20 de grande communication	230	38 Id. des Lords à la Sablière	2390
15 Totalité du chemin de la Croix Saunier au bois du Fray	3046	39 Id. du Perréon à la Sablière	2390
16 Totalité du chemin du Saunier au Prunier	2260	40 Id. du Duchamp à la Croix de la Saigne	206
17 Id. de Montrichard à Morangon	1630	41 Totalité du chemin de la Grande Grange aux Loges, au Perréon et au n° 2.	1075
18 Totalité du chemin du Pont Orion au n° 20 et à Montrichard	106	42 Totalité du chemin de la Cochère au chemin de la Grande Grange aux Loges.	826
A REPORTER	22776	A REPORTER	13106

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Extrait de la Séance du 16 septembre 1889

Circonscriptions administratives. — Commune de Vaux. — Projet d'érection en une commune nouvelle des deux sections réunies de la Creuse et du Perréon. — La nouvelle commune s'appellerait le Perréon.

(Dossier 174 — page 940.)

M. BONNAND, rapporteur, s'exprime ainsi :

Messieurs,

Le dossier dont nous avons à nous occuper aujourd'hui n'est pas nouveau pour vous, sauf pour ceux d'entre nous qui sont arrivés récemment à l'Assemblée départementale, ou encore ceux qui n'ont pas assisté à la séance de Commission d'hier.

Je vais donc, avec votre permission, faire aussi brièvement que possible l'historique de cette grave affaire.

La commune de Vaux-sous-Montmelas, une des plus grandes comme territoire et population, est divisée en deux vallées à peu près égales soit comme superficie, soit comme population; la section sud, dite vallée du bourg de Vaux, chef-lieu de la commune, comprenant environ 1,700 hectares de terre de toute nature et 1,260 habitants environ; la section nord, dite vallée des hameaux de la Creuse et du Perréon, avec environ 1,400 hectares de terre de toute nature et 1,300 habitants

Vallée Sud dite du Bourg

REPORT 22776

19	Totalité du chemin de Bussière à Parasoir	1059
20	Id. du Saunier à Chanfray	1340
21	Id. du Métrat à Chanfray	538
22	Id. des Maisons Neuves au Métrat	427
23	Totalité du chemin de Chanfray à la Croix Montmain	3523
24	Totalité du chemin de Jean Thomas à Tressac	990
25	Totalité du chemin de Chanfray à la Croix des Places	2397
31	Partie du chemin de la Grange Goyer à Chanfray	924
34	Totalité du chemin du Bourg à la Croix de Lavalla	660
35	Totalité du chemin du Fond du Bourg à la maison d'école	220
36	Partie du chemin du Trêve au Bourg de Vaux	320
47	Totalité du chemin du Pullion au Poyard	345
48	Id. du Bourg à la fontaine publique	123

TOTAL 35642

REPORT 18211

Différence en plus pour la vallée Sud. 17431

RÉCAPITULATION

Chemins de grande communication	6500
Chemins d'intérêt commun	11702
Chemins vicinaux	19412
Chemins ruraux	35642

Total des chemins compris dans la vallée Sud 73256

REPORT 44928

Différence totale en plus pour la vallée Sud 28328

La Vallée Sud dite du Bourg bénéficie d'une longueur de vingt-huit kilomètres trois cent vingt-huit mètres au détriment de la Vallée Nord dite du Perréon et de la Creuse, représentant une somme supérieure à 250.000 francs.

Vallée Nord dite du Perréon et de la Creuse

REPORT 13106

43	Totalité du chemin du Pont du Ringuel au chemin de la Grande Grange	111
44	Totalité du chemin du Ringuel aux limites de St-Etienne-Lavarenne et de St-Etienne-les-Oullières	651
45	Totalité du chemin du Fond de Vaux à Lapras	1301
46	Totalité du chemin du Fond de Vaux au n° 20 et aux limites de St-Etienne-les-Oullières	814
49	Totalité du chemin du Rosier à la Croix Rosier	750
50	Totalité du chemin du Delèche à la limite de St-Etienne-Lavarenne	468
51	Totalité du chemin du Perrin au Devant et à Toiriat	710

TOTAL 18211

Chemins de grande communication	2620
Chemins d'intérêt commun	7340
Chemins vicinaux	16757
Chemins ruraux	18211

Total des chemins compris dans la vallée Nord 44928

environ, en y comprenant la population de différents hameaux disséminés dans cette vallée.

Une colline allant du bas de Vaux à la cime partage, dans la presque totalité de leur longueur, ces deux vallées; partant de l'est à l'ouest, cette colline doit partout avoir de 90 à 100 mètres d'altitude. Un seul chemin relie directement le hameau de la Creuse au chef-lieu de la commune de Vaux, encore a-t-il une rampe variant de 10 à 15 %, ce qui explique que pour aller au bourg avec un chargement sérieux, les habitants de la vallée nord sont obligés d'emprunter le chemin d'intérêt commun passant au Perréon pour venir, au lieu dit Croix-de-la-Valla, à la chute de la colline, prendre la route venant de Villefranche et montant au bourg.

D'autre part, des parcelles de terrain ayant été cédées au hameau du Perréon, les habitants de cette vallée ont, par voie de souscriptions particulières, fait construire sur ces parcelles une église, un presbytère, une caisse d'épargne et une école, tout cela sans que la commune intervienne par aucune allocation; joint à cela un tènement de terrain représentant une superficie d'environ 21 ares et destiné à établir un cimetière lorsque le Perréon sera érigé en commune distincte. (Héritage fait par les hameaux en 1875.)

Un acte sous seing privé, et que son auteur, M. Michaud, président de la Commission syndicale du Perréon, propriétaire présumé des terrains cédés, offre de renouveler, s'il y a lieu, établit que du jour de l'érection des hameaux de la Creuse et du Perréon en commune distincte, tous ces terrains et bâtiments feront partie du domaine de la nouvelle commune du Perréon, et ce, à titre gracieux, sans aucune soulte ni retour.

La demande en séparation est formulée sur la production d'une foule de réclamations dont une des plus importantes est celle qui porte sur la parcimonie avec laquelle

la commune accorde des subsides à la vallée de la Creuse et du Perréon pour l'entretien et la création de chemins utiles à cette vallée.

Vous me saurez gré, Messieurs, je l'espère, de glisser sur une foule de faits, qui vous sont connus du reste.

Il me suffira de rappeler que dès 1873, une parcellle demande a été formulée; le Conseil général d'alors crut devoir donner un avis défavorable; en 1884, renouvellement de cette demande qui, cette fois, fut accueillie favorablement par le Conseil général, par le Conseil d'arrondissement de Villefranche, ainsi que par les services compétents, notamment par le Conseil d'Etat en séance du 21 juillet 1885.

Malgré cela, le dossier revint de la Chambre avec un avis défavorable.

Entre temps, et comme moyen transitoire, le Conseil général prononça le sectionnement électoral des deux parties, en attribuant 11 conseillers municipaux au bourg de Vaux contre 10 attribués à la section de la vallée du nord, dite de la Creuse et du Perréon, espérant, par cette mesure, atténuer les dissentiments qui se manifestaient entre les habitants des deux vallées; il n'en fut rien, puisque M. le Préfet fut saisi d'une nouvelle demande de séparation, formulée conformément à la loi du 5 avril 1884, et appuyée par une pétition représentant le quart des électeurs inscrits de la section des demandeurs.

Par les soins de M. le Préfet, ces pétitions ont été soumises à la formalité d'une enquête qui fut confiée à notre honorable collègue M. Guichard, enquête renfermée dans ce dossier, et qui est fortement motivée dans le sens d'un avis très favorable à la séparation (6 juin 1889).

Moi-même, chargé de rapporter ce nouveau dossier, j'ai voulu, à titre entièrement officieux et personnel, aller sur les lieux, mais non, je m'empresse de le dire, avec la pensée de contrôler le dossier déposé par notre honorable

collègue, sachant par avance qu'il ne pouvait être que d'une rigoureuse exactitude.

Ayant entendu amicalement et séparément les parties intéressées, j'ai pensé leur laisser la suprême satisfaction d'être entendues par la Commission générale du Conseil.

Je vous prie, Messieurs et chers Collègues, de bien vouloir m'excuser si, dans ce fait, on a pu voir un précédent fâcheux ou inutile.

Je me résume, Messieurs, vos convictions personnelles s'étant certainement formées, si elles ne l'étaient déjà, à la suite du débat intéressant qui a eu lieu hier. Je vous proposerai le projet de délibération suivant, en établissant, toutefois, que réserves expresses sont faites pour l'affirmation du propriétaire véritable, ou ayant qualité pour ce fait, des terrains et constructions établies au hameau du Perréon, soit église, presbytère, caisse d'épargne et écoles et qu'il soit établi formellement, conformément à l'engagement pris dans l'exposé du syndicat du hameau du Perréon, que la nouvelle commune du Perréon, s'il y a lieu, deviendra, par le seul fait de son érection en commune distincte, propriétaire définitive des terrains et constructions, mobilier, etc., énoncés ci-dessus et cela sans soulte ni retour d'aucune nature pour la commune, ni engagement futur d'aucune sorte.

Le Conseil général,

Attendu que plusieurs demandes de séparation de la commune de Vaux en deux communes distinctes se sont produites, notamment en 1873 et 1883, à cette dernière date avec avis favorable ;

Considérant que les hameaux de la Creuse et du Perréon réunis possèdent, depuis longtemps déjà, une église, un presbytère, une caisse d'épargne et une école, le tout élevé et construit, par voie de souscriptions particulières,

sans que le chef-lieu de la commune ait manifesté son intervention par une subvention quelconque, et que, d'autre part, lesdits hameaux possèdent également un tènement de terrain propre à y établir un cimetière :

Considérant qu'il a été établi par M. Michaud, président de la Commission syndicale du Perréon et propriétaire des terrains cédés ou ayant qualité pour agir ainsi, un acte sous seing privé, par lequel les terrains, ainsi que les constructions qui y ont été élevées, deviendront la propriété absolue de la nouvelle commune, sans soulte ni retour d'aucune sorte, dès l'érection de la vallée de la Creuse en commune distincte ;

Vu le rapport très circonstancié et fortement motivé en faveur de la création des deux communes distinctes, déposé le 6 juin dernier par notre honorable collègue M. Guichard, commissaire-enquêteur ;

Vu les avis favorables donnés par les Commissions syndicales de la Creuse et du Perréon ;

Par M. le Directeur des Contributions directes ;

Par M. l'Inspecteur d'Académie ;

Par MM. les Conseillers d'arrondissement de Villefranche ;

Par M. le Sous-Préfet de Villefranche ;

Considérant que la séparation de la commune de Vaux en deux communes distinctes, peut se prononcer sans qu'il y ait lieu d'avoir aucune inquiétude au sujet de leur situation budgétaire, leurs ressources personnelles pouvant leur permettre de donner satisfaction à leurs intérêts respectifs, la valeur totale du centime pour la commune entière étant de 190 francs, ce qui, étant divisé, donnera une moyenne que beaucoup de communes n'atteignent pas ;

Pour tous ces motifs, votre rapporteur, votre Commission générale entendue, propose de donner un avis favorable à la demande de séparation en deux communes distinctes de la commune de Vaux, en fixant au Perréon

le chef-lieu de la nouvelle commune et en lui donnant cette appellation.

Sous le bénéfice des réserves établies dans le rapport au sujet de la propriété, les limites des deux nouvelles communes pourront être fixées telles qu'elles figuraient dans le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des députés le 17 décembre 1885.

Un règlement ultérieur interviendra pour fixer la part revenant à chacune des deux parties dans le passif et dans l'actif de la commune de Vaux, ainsi que pour le bien des indigents.

M. GARAPON prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Une partie des habitants des hameaux du Perréon et de la Creuse viennent de nouveau demander leur séparation pour s'ériger en commune distincte. Cette séparation votée par le Conseil général, dans sa séance du 30 avril 1884, a été rejetée par la Commission de la Chambre des députés. Les raisons qui ont prévalu à cette époque, pour le rejet, ne se sont pas modifiées. Dans sa séance du 7 septembre 1887, le Conseil général a sectionné en deux parties, à peu près égales, la commune de Vaux, et dans sa séance du 30 août dernier, ledit sectionnement a été de nouveau maintenu ; mais cela ne suffit pas à quelques personnalités riches et ambitieuses qui rêvent d'administrer et de dominer les populations de la nouvelle commune qu'ils voudraient ériger ; car, tous ceux qui ont signé la demande en séparation, n'en sont pas partisans ; les riches usent toujours de leur situation et de leur influence pour obtenir du simple prolétaire son adhésion à une chose qui lui est souvent très indifférente. On fait valoir qu'un antagonisme perpétuel

existe entre les populations des deux vallées ; mais, si cet antagonisme existait réellement, M. Laposse, maire de Vaux, qui est opposé, ainsi que la majorité du Conseil, à la séparation, n'aurait pas obtenu, au sujet de l'élection dernière au Conseil d'arrondissement, la grande majorité des suffrages exprimés à la Creuse, pendant qu'au Bourg, il avait la presque totalité des voix. Ces chiffres sont éloquents ; ils indiquent suffisamment que la majorité des habitants veut l'intégrité de la commune. Dira-t-on que les finances communales sont employées exclusivement au profit de la vallée du sud dite du Bourg, et, par conséquent, au détriment de la vallée du nord dite de la Creuse et du Perréon ? Mais dans le mémoire donnant les dépenses détaillées, que j'ai sous les yeux, je trouve que pour la vallée de la Creuse et du Perréon on a dépensé 77,142 fr. 64, tandis que pour celle du Bourg ce n'est que 56,544 fr. 48. Différence en plus au profit du Perréon et de la Creuse, 20,598 fr. 16. Invoquera-t-on la topographie des lieux ? Deux hameaux les plus éloignés de la commune, le Jean-Thomas et le Moutmain, situés dans la vallée nord, n'ont jamais été compris pour faire partie de la nouvelle commune à créer. D'ailleurs, 150 voix de majorité sont opposées à la séparation, et la plupart de ces voix viennent en partie des propriétaires de la Creuse qui ne veulent point de division. Ces populations ont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, le même genre de travail, vivant du produit de leurs champs d'agriculture et de viticulture. Eh ! bien, Messieurs, pourquoi donnerions-nous un avis favorable pour la formation d'une nouvelle commune ? Serait-ce pour obliger quelques personnalités brouillonnes et remuantes ? Ce qu'il faut à ces riches propriétaires, ce sont des petites communes pour mieux les mener à leur aise. Nous devons le savoir par expérience, ces petites communes sont en général toutes réactionnaires ; elles sont

sous le coup immédiat des notables du pays, comme ils s'intitulent. Ces conservateurs, qui ne veulent rien conserver de nos institutions républicaines, mais les saper et conserver seulement leurs privilèges, s'entendent toujours assez bien avec le curé de l'endroit, leur associé naturel, pour opprimer les petits et les terroriser au besoin.

Vous n'ignorez pas que la Creuse et le Perréon ne sont pas pourvus de tous les immeubles nécessaires pour la bonne viabilité de la nouvelle commune, tels que mairie, cimetière, etc. Il faudra aussi un secrétaire, un garde champêtre, et tout ça coûte; on créera de nouveaux impôts. Vaux est imposé de 65 centimes, dont 26 extraordinaires; c'est déjà bien chargé. Ne faisons pas de cette riche et belle commune qui compte 2,650 habitants, et qui est républicaine, deux petites communes pauvres, qui ne pourront, le plus souvent, se suffire, et qui viendront faire appel aux finances du département pour parfaire leur budget souvent en déficit. Et qui nous dit que la Creuse, dont presque la moitié de la population proteste contre la division, ne viendra pas plus tard demander aussi son autonomie? Il est temps de nous arrêter dans cette voie de morcellement, les finances du département n'ont qu'à y gagner et la République aussi.

M. GUICHARD fait remarquer qu'il est inexact de dire que la précédente demande de séparation a été rejetée en 1885 par la Commission parlementaire chargée de l'examiner. C'est M. le Ministre de l'Intérieur qui a retiré le dossier de cette affaire pour un complément d'informations, et ce sur les instances de la Commission syndicale du Perréon.

Puis, M. Guichard continue et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Après l'examen approfondi de cette affaire, qui a eu

lieu avant-hier devant votre Commission générale, je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui; mais, je me suis livré ce-matin à une petite débauche statistique, fort curieuse et fort instructive, — comme toutes les statistiques, du reste, — qui contribuera, j'en suis convaincu, à dissiper les hésitations, s'il en existe encore, toutefois, dans l'esprit de quelques-uns de nos collègues.

J'ai pris, à cet effet, le fascicule du Ministère de l'Intérieur, sur la *Situation financière des communes en 1889*, en ce qui concerne le département du Rhône. Vous l'avez tous reçu, et il a été envoyé à toutes les communes du département.

Voici le résultat du pointage auquel j'ai procédé :

Le département du Rhône compte présentement 267 communes. J'ai mis hors de pair la ville de Lyon, j'ai procédé sur 266 communes, et j'ai été amené à constater ce qui suit à l'égard de la commune de Vaux à l'heure présente :

Comme *population*, avec ses 2,561 habitants, elle occupe le 25^e rang.

Pour la *superficie* : 3,134 hectares, elle vient la 4^e. La ville de Lyon, avec ses 4,318 hectares de superficie, ne compte que 1,181 hectares de plus que Vaux, soit un peu plus d'un quart.

Revenus annuels : 3,147 fr., elle est au 35^e rang.

Pour la *valeur du centime* : 190 fr., elle arrive 25^e. Dans 24 communes seulement le produit du centime est supérieur.

Quant au *nombre de centimes* : 0,59 centimes, dont 0,20 centimes extraordinaires, elle vient 112^e, c'est-à-dire que 154 communes ont un nombre de centimes plus élevé que Vaux.

Enfin, les *revenus du bureau de bienfaisance* : 1,951 francs, la classent 33^e.

Après la séparation, avec 1.260 habitants, Vaux sera 81^e pour la *population*, sur 266 communes, abstraction faite de la ville de Lyon.

Quant à la *superficie* : 1,722 hectares, elle sera encore la 35^e et restera au premier rang des 15 communes dont se compose le canton de Villefranche.

La nouvelle commune du Perréon, 1,301 habitants, la primera comme *population*; mais, comme *superficie* : 1,412 hectares, son rang sera bien inférieur, comparé à celui de Vaux : 1,722 hectares.

La commune de Vaux confine à douze communes; c'est un cas assez rare, et cela suffit à donner une idée de l'importance de son étendue.

Le côté du bourg a pour confins : Salles, Blacé, Montmelas, Rivolet, St-Cyr-le-Chatoux et Lamure, soit au total six communes.

Le côté du Perréon et de la Creuse confine, à Arbuissonnas, St-Etienne-les-Oullières, St-Etienne-la-Varenne, Quincié, Marchampt et Claveisolles, soit également un total de six communes.

Des limites de Salles et d'Arbuissonnas pour aller aux limites de Lamure et de Claveisolles, les deux vallées mesurent chacune une longueur de 7 kilomètres; elles ont ensemble une largeur de 6 kilomètres.

Enfin, sur les huit avis qui ont été exprimés à l'égard de l'instruction de cette demande en séparation, en conformité de la dernière loi municipale, *sept* avis sont favorables, *un seul*, l'avis du Conseil municipal de Vaux, est défavorable; il a été voté à la majorité d'une voix, soit 11 contre 10.

Il faut reconnaître que les chiffres que je viens de résumer ont une éloquence brutalement convaincante.

On prétend que le Perréon ne peut devenir chef-lieu de commune, « car il est situé dans une sorte d'entonnoir, à l'extrémité même de la commune qu'il s'agit de former; c'est le hameau le plus rapproché du bourg, dans la partie la plus étroite; nombre de hameaux réunis au Perréon en sont beaucoup plus éloignés que du bourg; la Creuse, seule, pourrait servir de chef-lieu, étant donnée sa situation locale. »

Le village de la Creuse, sur la carte, peut paraître une agglomération plus centrale; mais, quand on connaît les lieux, il ne peut y avoir de doute sur ce point.

La seule véritable agglomération se trouvant dans la vallée est bien le Perréon; — la Creuse et les autres hameaux ne forment qu'une continuité de maisons sans constituer un centre proprement dit.

D'ailleurs, le Perréon est bien plus à proximité des voies de communication se dirigeant soit vers le chemin de fer, soit vers le chef-lieu d'arrondissement.

Enfin, il n'existe dans le hameau de la Creuse aucune installation pour les services publics, tandis que le Perréon les possède, pour ainsi dire, toutes : il s'y trouve une école de garçons et une école de filles, une église et un presbytère, une place publique, tout cela créé à l'aide de souscriptions particulières et au profit de la nouvelle commune.

C'est en vain que l'on représente la Creuse comme hostile au Perréon.

La Creuse est à une très faible distance du Perréon. Une route plane suivant le fonds de la vallée relie facilement ces deux localités entre elles. Toutes les routes qui sillonnent le groupe de la Creuse aboutissent au Perréon, en passant par la Creuse.

Pourquoi donc obliger les habitants de ce groupe à parcourir journellement des chemins difficiles, sinon impraticables, alors qu'il leur est si facile d'aller au Per-

réon ? — Pourquoi imposer chaque jour à leurs enfants des courses longues, pénibles, pleines de dangers en hiver, — et accablantes en été, — alors qu'à quelques pas sont les écoles du Perréon ?

Comment, voici une agglomération qui réclame depuis plus de vingt ans sa séparation, une collectivité qui fait mauvais ménage, dont les antagonismes ne font que croire et enlaidir chaque jour davantage, et l'on voudrait perpétuer une pareille situation !

Mais maintenir plus longtemps cet état de choses, ce n'est pas soutenable, mais c'est une oppression intolérable, voisine de la tyrannie, et je déteste la tyrannie d'où qu'elle vienne. D'autant qu'on sait par avance que cette séparation ne comporte aucun inconvénient sérieux, qu'elle rétablira, au contraire, la bonne harmonie dans tous les cœurs et pour tout le monde.

M. GARAPON répète que la séparation fera d'une commune riche deux petites communes ayant peine à se suffire. De plus, elle sera nuisible aux intérêts républicains. On ne saurait contester, d'ailleurs, que les menées du clergé ont été pour beaucoup, à l'origine, dans l'antagonisme qui existe entre les populations de Vaux et du Perréon. Enfin, en raison même des distances égales qui séparent la Creuse soit du bourg de Vaux, soit du Perréon, la séparation est inutile, et les électeurs ne la désirent pas, puisqu'ils ont élu, à une grosse majorité, un conseiller d'arrondissement qui y est opposé.

Je déclare donc, dit en terminant M. Garapon, que je voterai contre les conclusions du rapporteur.

M. GUICHARD réplique que puisqu'on vient d'entretenir le Conseil général du succès éclatant obtenu par M. le Maire de Vaux à l'occasion de son élection au Conseil d'arrondissement de Villefranche, il va réduire cette

appréciation à sa juste valeur par des chiffres puisés dans les procès-verbaux de l'élection.

M. Guichard s'exprime ainsi :

Messieurs,

Vous avez à peu près tous reçu deux notices enveloppées dans de belles couvertures rouges — de vrais trompe-l'œil ; — j'ai été oublié volontairement dans cette distribution, mais j'en ai eu néanmoins communication.

Je néglige la première notice qui a trait à une affaire d'arbitrage, sur des points contestés et sujets à controverse.

Quant à la deuxième notice, signée par les conseillers municipaux de Vaux, qui prend à partie le rapport du commissaire-enquêteur, et qui exalte l'élection du conseiller d'arrondissement dans la commune de Vaux, je vous demande la permission d'en dire un mot.

Je lis dans cette notice que « le 28 juillet dernier, « M. Laposse, maire de Vaux, candidat au Conseil « d'arrondissement, a réuni les suffrages suivants dans « les différents bureaux de vote de la commune de Vaux :

	Suffrages exprimés	M. Laposse
« Bureau de vote de la Creuse	88	55
— — du Perréon	52	23
— — du Bourg	324	309
Totaux	464	387

« Peut-on nier l'éloquence de ces chiffres ?

« Peut-on avancer que l'élection de M. Laposse ne se « soit pas faite avec cette idée prédominante : *Opposition* « *formelle à la division de la commune.* »

La notice me semble triompher un peu beaucoup trop bruyamment et, en tout cas, à trop bon marché : car vous remarquerez qu'on a pris soin, et pour cause, de ne

pas mentionner le nombre des électeurs inscrits. Quant au nombre des votants, il a été tronqué : je vais l'établir par les documents officiels :

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL ET AU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT

Bourg de Vaux : 455 électeurs inscrits. — 328 votants.

Le conseiller général a obtenu 307 suffrages ;

Le conseiller d'arrondissement a obtenu 309 suffrages.

La Creuse : 164 électeurs inscrits. — 100 votants.

Le conseiller général a obtenu 91 suffrages.

Le conseiller d'arrondissement n'a obtenu que 55 voix.

Le Perréon : 231 électeurs inscrits. — 170 votants.

M. le Docteur Lassalle a obtenu 154 voix.

Tandis que M. Laposse, maire de Vaux, n'obtenait que 23 voix.

Résumé : 850 électeurs inscrits. — 598 votants.

M. le Docteur Lassalle, conseiller général, 552 suffrages.

M. Laposse, conseiller d'arrondissement, 387 suffrages.

Ces chiffres ont une éloquence particulière. Je n'insiste pas.

Dans tous les cas, il est bon de remarquer que l'arrivée du nouvel élu dans le sein du Conseil d'arrondissement ne paraît pas y avoir produit une bien profonde sensation, puisque ce Conseil a émis un avis favorable à la séparation, à l'unanimité, — moins la voix de M. le Maire de Vaux. Naturellement.

Un mois à peine après l'enquête sur la séparation, une autre enquête a été ouverte à Vaux, à propos de la demande tendant au rétablissement de l'ancien sectionnement municipal qui englobait la Creuse avec le Bourg.

Et à ce sujet, le commissaire-enquêteur, M. Bron, ancien maire de Corcelles, suppléant au juge de paix de Belleville, a motivé son avis par les considérations suivantes, qui confirment pleinement les conclusions de l'enquête sur la séparation :

« Considérant que d'après les déclarations faites au cours de l'enquête, la grande majorité des électeurs de la Creuse ont exprimé le vœu de faire partie de la section du Perréon ;

« Considérant que cette solution est pour ainsi dire indiquée par la configuration topographique de la commune, qui est partagée naturellement en deux parties par un mamelon élevé, allant de l'est à l'ouest ;

« Considérant qu'il est de la plus stricte équité que les deux sections se composent d'un nombre à peu près égal de conseillers, afin d'assurer, autant qu'il est possible, la défense de leurs intérêts respectifs dans les délibérations du Conseil municipal.

« Pour ces motifs,

« Nous sommes d'avis que le sectionnement électoral de la commune de Vaux soit conservé. »

Pour achever de dissiper toutes les équivoques, veuillez me permettre, pour terminer, de résumer rapidement le résultat des élections municipales du 6 mai 1886.

Voici un bulletin de vote imprimé pour la section du Perréon ; il porte la mention suivante : « Liste des candidats partisans de l'autonomie communale de la section ». Et les dix conseillers ont été élus avec un total de 2,754 voix, ce qui donne en moyenne pour chaque élu 275 suffrages quatre dixièmes, près des trois quarts des électeurs inscrits et la presque unanimité des votants, soit exactement plus des neuf dixièmes.

Tandis que les onze conseillers du Bourg n'ont obtenu qu'un total de 2,467 voix, soit une moyenne pour chacun

de 224 suffrages, c'est-à-dire la moitié des suffrages des électeurs inscrits.

Aussi, les dix conseillers de la section du Perréon viennent-ils en tête du tableau du Conseil municipal, dans l'ordre des suffrages obtenus, le premier avec 286 voix et le dixième avec 271 ; puis suivent les élus du Bourg : ils figurent, le premier avec 261 voix, et le dernier avec 154 voix seulement. M. le Maire arrive l'avant-dernier.

Soucieux de vos instants, Messieurs, je ne veux pas m'attarder davantage à réfuter les observations désobligeantes à l'égard du commissaire-enquêteur, dont la mission s'est bornée uniquement à constater les résultats de la consultation; objet de l'enquête, c'est-à-dire le vœu de la majorité des populations intéressées, tout en faveur de la séparation et de l'érection en commune distincte de la vallée nord du Perréon et de la Creuse, sous le nom de : « Le Perréon ».

M. GUICHARD termine en demandant le scrutin nominal.

Il y est procédé.

Votants : 21. — Majorité : 11.

Ont voté pour les conclusions de M. le Rapporteur : MM. Nolot, Carriez, Causse, du Sablon, de Jerphanion, de Veyssière, Guichard, Bomand, Lagrange, Ferrouillat, Champalle, Paillasson, Martel, Grinand, Genet, Pierron, Milleron, Courtois et Michon.

A voté contre : M. Garapon.

Les conclusions du rapporteur sont ainsi adoptées par 20 voix contre 1.

PROLOGUE

Nous fêtons cette année le centenaire de la séparation du PERREON la vallée Nord, d'avec VAUX la vallée Sud. Mais, n'oublions pas que nos deux vallées ont certainement de lointains descendants du premier village qui, dans les temps préhistoriques, se situait au crêt de Najoux et est appelé "camp de l'Auguel" de la vaste enceinte de ce camp (un ovale mesurant 92 m sur son grand axe et 84 m sur son petit axe) dont il ne reste que quelques pierres recouvertes de ronces. Un spécialiste de la préhistoire et de l'Ethnologie, Claudius Savoye, date ce camp de l'époque de la pierre polie dans son ouvrage : "Le Beaujolais Préhistorique".

Quelques siècles passeront avant de trouver d'autres témoignages sur l'histoire. L'église de Vaux est mentionnée pour la première fois en 994 dans le cartulaire de Cluny à propos d'un acte de vente en faveur de l'abbaye bénédictine. Il s'agissait d'une vente par Humbert 1er de Beaujeu à l'abbaye de Cluny. La paroisse ancienne doyenne dépendant de Cluny avait pour succursale St-Cyr-le-Chatoux. Elle fut ensuite cédée à un prieuré situé en Dombes : Montberthoux, près de Juys.

La plus ancienne famille est celle de Vaux qui prit, semble-t-il, son nom de la terre qu'elle possédait alors. Dès 1266, on voit un Milon de Vaux doyen de l'église de Lyon qui acquiert de Jean de Saint Sorlin une portion de justice dont la plus grande partie appartient aux sires de Beaujeu.

En 1308, un autre Milon échange avec Guichard la juridiction de Vaux contre un péage à Belleville. Milon de Vaux, doyen du chapitre de Lyon, fut exécuteur testamentaire d'Eléonore de Savoie, dame de Beaujeu, qui laissa un fils Hugonin, père de Jacqueline, fille unique qui apporta la terre de Vaux à la famille de Tournon, après son mariage avec Guillaume. Leurs descendants vendirent début du 16ème siècle Vaux à une famille Richard du Dauphiné dont Antoine, 1502 et François, 1544 portaient les titres de Seigneur de Vaux.

Plus tard, c'est Gilbert Thierry qui est Seigneur de Vaux. Marie, sa fille, épouse Jean de Champier qui devient Baron de Juys, Seigneur de Vaux.

Une vente fait passer la seigneurie à un sieur Gueston, conseiller au présidial de Lyon, puis les Giry achètent Vaux. Ce nom est celui d'un immortel : Abbé Odet Giry de Vaux, académicien.

Les Carra leur succèdent à Vaux. Jean Carra, directeur de la monnaie de Lyon, achète la Baronnie de Vaux. Il eut trois fils. Benoit devint propriétaire de Vaux. Engagé volontaire à 14 ans, capitaine dans Orléans Infanterie, il épouse en 1788 une chanoinesse de Salles, Césarine des Roys "fiançailles à Rochefolle", mariage dans l'église du chapitre. Le 2ème fils, Jean-François, devint le Général Carra Saint Cyr, prit part à la bataille de Marengo et a son nom gravé sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile. Claude, le 3ème fils, "Carra de Rochemure" quitta l'armée à la Révolution.

La sœur de Madame Carra de Vaux était Alix des Roys qui épousa dans l'église d'Ainay à Lyon Pierre de Lamartine et devint la mère de Lamartine, écrivain et homme politique du 19ème siècle bien connu.

Ruiné par les assignats, Benoit Carra dut vendre la terre de Vaux en 1798 à la famille Sain qui compta une personnalité régionale en la personne d'André Paul Sain, maire de Lyon sous l'Empire.

L'Empereur Napoléon 1er, pour le récompenser des services rendus en tant que maire de Lyon, lui donna le titre de Baron et l'autorisa à ajouter à son patronyme le nom de Vauxonne en 1813 ; annulé en 1836 par le Roi, il fut rétabli en 1862 par Napoléon III.

Au Baron Sain Rousset de Vauxonne, succéda Monsieur Laposse, maire de Vaux au moment du partage et Monsieur de Vermont qui, lui aussi, fut maire de la commune. Un soir de juillet 1790, Monsieur Carra de Vaux signa la cession de ses droits. Un TE DEUM fut chanté à l'église devant les Terriers "registres de propriété et de droits" qui brûlaient en autodafé.

D'après les récits racontés de générations en générations, il existait dans l'église de Vaux de très anciennes statues de bois qui ont été brûlées sans doute en 91-92. Des "Républicains" de passage avaient obligé les enfants à danser autour d'un feu de joie où brûlaient ces statues de Saints. On dit même que deux jeunes filles ont été requises pour danser nues sur l'autel, en l'honneur de la déesse Raison. Un prêtre fut aussi assassiné.

Faits curieux de l'histoire : un servis "ancienne rente seigneuriale" dû par la famille Glabas est original. Sous le nom de "pain pour les chiens" des coupes d'avoine et de foin devaient être vendues au profit du chenil des sires de Beaujeu, pour la nourriture de la meute.

Ce sont les moines de Cluny qui firent défricher nos vallées et les premiers hameaux habités furent le Rozier et le Momain.

C'est donc dans les années fastes du siècle dernier pour le vignoble beaujolais de 1861 à 1878, avec 1865, année jugée la meilleure du siècle que commence la "révolte" de la vallée nord. Il ne faut pas oublier non plus dans l'historique de Vaux que l'on a taillé le piédestal de la statue équestre de Louis XIV dans le marbre de la Marbrière, et que 20 paires de bœufs ont été nécessaires pour tirer le bloc de marbre jusqu'à Port Rivière où il a été embarqué sur la Saône jusqu'à Lyon où maintenant il trône place Bellecour.

Il faut remonter jusqu'en 1864 pour rencontrer les premières traces d'hostilité entre les deux vallées. Il s'agissait à ce moment-là de réparer l'église paroissiale du Bourg. Quelques habitants de Vaux furent d'avis qu'il valait mieux déplacer l'église et la reconstruire au sommet de la colline. D'autres, au contraire, demandaient qu'on se bornât à faire les réparations nécessaires. La population du hameau du Perréon, dont l'accroissement avait déjà éveillé les susceptibilités du bourg, craignait avec juste raison que cette discussion ne se termina par de nouvelles et lourdes charges dont elle supporterait, sans grand profit une forte part, prit le parti d'élever une église sur son propre territoire. Une souscription fut faite dans ce but et, en 3 jours, elle atteignit le chiffre de 33 000 Frs. Commencée le 19 juin 1866, elle fut terminée le 5 avril 1868. Elle avait à cette époque un clocher plat en tuile. Ce n'est qu'en 1913 que le clocher que nous connaissons, fut mis en œuvre. Mais la guerre de 14-18 arrêta les travaux et pendant 5 ans les charpentes restèrent aux intempéries,

puisque le clocher ne fut ardoisé qu'en 1919. Ceux qui l'avaient mis en chantier ne purent le terminer. Les deux frères Aucagne, les charpentiers, moururent à la guerre.

Donc, en 1868, l'église du Perréon a été ouverte au culte. La même année, l'école de garçons a été créée. Elle était située vers la gare. L'école actuelle était une école de filles, tenue par des religieuses.

Les habitants de la vallée nord se plaignaient aussi, à cette époque, de la difficulté de se rendre au bourg de Vaux. Le 30 juin 1889, au Perréon une commission nommée par les habitants du Perréon, reprochait à la municipalité d'avoir fait 125 000 Frs de travaux dans la vallée sud et 5 300 Frs dans la vallée nord en dix ans. Les chemins qui relient la vallée du Perréon au bourg ont de 6 à 8 % de pente du côté du Perréon et 10 à 12 % du côté de la Creuse. La route principale, à ce moment-là, Vaux à Beaujeu descendait par le Bois, passait par la Vauxonne à gué, en bas du Trêve, remontait la pente raide jusqu'à la route actuelle et ensuite, épousait à peu près la route actuelle jusqu'au Delèche où elle bifurquait vers le hameau de la rivière. Le Pont du Gravier n'existait pas et il y avait un gué en face du stade ; un petit chemin descendait à flanc de colline. En 1889, en additionnant les longueurs de tous les chemins d'intérêt commun, vicinaux et ruraux des deux vallées, on trouve que la vallée nord comprend 44,928 kms de chemins et la vallée sud 73,236 kms. Il y a donc 28,328 kms de chemin en plus dans la vallée de Vaux représentant une valeur de plus de 250 000 Frs. J'ai trouvé ces notes dans un rapport de Monsieur Michaud qui sera élu 1er maire du Perréon le 28 décembre 1890.

Au Perréon, l'église, le presbytère, la caisse d'épargne et l'école ont été édifiés avec le produit de souscriptions recueillies dans la vallée nord sans mettre en aucune manière, à contribution la caisse municipale. Ces édifices publics furent achevés en 1868. L'école des garçons a reçu chaque année 80 à 100 élèves à partir de sa fondation qui date du 1er novembre 1868. A noter que le mobilier scolaire a été acquis par les habitants du Perréon.

Pour les dépenses du culte, y compris le traitement du curé et du vicaire, ce sont les habitants du Perréon qui ont payé.

En 1869, la première demande en création de commune fut formée par les habitants de la vallée nord. La Creuse vint spontanément se joindre à eux et manifesta son intention de s'unir au Perréon.

En 1875, on comptait au Perréon, donc encore hameau de Vaux, trois auberges, deux cafés, trois magasins de draperie, trois épiceries, deux boulangeries, deux boucheries, trois maîtres-tailleurs, deux cordonniers, deux maîtres-maçons, trois maîtres-charpentiers, trois maîtres-menuisiers, deux maréchaux-ferrants, deux charrons forgeurs, deux sabotiers, plusieurs modistes, lingiers et repasseurs.

Sans la guerre 70, la séparation aurait été prononcée en 1871. En 1873, une nouvelle demande en érection de commune fut adressée au Préfet du Rhône. Elle fut l'objet d'un avis favorable de la part du commissaire enquêteur et du Conseil d'arrondissement de Villefranche, mais le conseil général la refusa sans donner de motif.

En 1883, une troisième demande, couverte d'un grand nombre de signatures fut envoyée à la Préfecture. L'instruction à laquelle elle a été soumise, n'a rencontré que des avis favorables. Seul, le Conseil Municipal de Vaux se montra hostile ; il refusa même de délibérer, malgré les invitations pressantes des autorités préfectorales. Aussi, un projet de loi fut-il déposé à la Chambre des Députés.

Les années passaient et le problème ne se solutionnait pas. Par délibération du Conseil Municipal de Vaux en date du 20 février 1889, il était demandé le détachement de la Creuse et des hameaux environnants de la future commune du Perréon. Après consultations, les 2/3 des habitants optèrent pour le Perréon. Les voix dissidentes s'expliquent d'après le texte d'époque parce que nombre d'habitants étaient propriétaires à la Creuse.

Au Perréon, le vote a donné 443 voix contre 3 pour réclamer la constitution de la vallée nord en commune distincte de Vaux. Après la séparation, la commune de Vaux aura, pour une population de 1260 habitants, une superficie de 1722 hectares, 46 ares et 17 centiares.

La nouvelle commune qui prendra le nom de PERREON aura une superficie de 1412 hectares, 14 ares, 17 centiares et une population de 1301 habitants.

CONDITIONS DE SEPARATION

- Les sections du Perréon et de la Creuse abandonnent tous les droits pouvant leur appartenir sur les immeubles ou édifices publics dans la commune de Vaux. Mais, en compensation de cet abandon, la commune du Perréon sera dispensée de contribuer à l'emprunt de 24 200 Frs contracté le 15 septembre 1883 par la commune de Vaux pour la construction d'une école de filles.
- La pompe à incendie acquise par les habitants de la Creuse demeurera leur propriété.
- Le cimetière de Vaux restera affecté aux inhumations des deux communes jusqu'à ce que la nouvelle commune du Perréon ait établi le sien, lequel devra être créé dans un délai de deux ans.
- Les biens affectés aux indigents seront répartis avec la même affectation entre Vaux et le Perréon. Ce patrimoine consiste en trois titres de rentes s'élevant à 1734 Frs et en un titre à 800 Frs, plus un titre de rente de 400 Frs légué aux pauvres des deux vallées en 1887.

La commission syndicale réunie le 10 juillet 1889 pour demander à nouveau la séparation était présidée par Monsieur Michaud Pierre et comprenait : Monsieur Augagneur Pierre, Legrand Jean, Sothier Jean, Favre Louis, Pittion Germain.

M A I R E S

La première séance de la délégation spéciale pour désigner le premier magistrat de la commune et ses conseillers a eu lieu le 21 Décembre 1890, présidée par Monsieur RODARY Antoine, car Monsieur MICHAUD, malade, était absent. Ce qui ne l'a pas empêché d'être élu fondateur et premier Maire du Perréon le 28 Décembre 1890.

Les Maires de la Commune ont été successivement Messieurs :

MICHAUD Pierre (Le Delèche)	1890-1902	CHAMARANDE Raymond (Le Bourg)	1971-1977
CHAMARANDE Claude (Fond de Vaux)	1902-1914	GEOFFRAY René (Le Maillard)	1977-1983
BUSSIERE Jean-Claude (Le Duchamp)	1914-1915	BUSSIERE Georges (Le Duchamp)	1983-1985
CHAMARANDE Claude (Fond de Vaux)	1915-1929	BONNEVAY Clément (Le Charaudet)	1985-1989
DESTHIEUX Benoît (Le Bourg)	1929-1938	FOURNET Maurice (Le Glabat)	1989-1989
BUSSIERE Jean (Le Duchamp)	1938-1945	DESHAYES Jacques (Le Trêve)	1989-
ROBIER Joanny (Le Bourg)	1945-1971		

PRINCIPAUX DONATEURS ET LEGS EN FAVEUR DE LA COMMUNE DU PERREON

- **LEGS** de Madame veuve MAILLARD, en faveur du bureau de bienfaisance.
- **LEGS** Pierrette DECAILLAT, en 1900 en faveur du Conseil de Fabrique.
- **LEGS** Madame CARRICHON, veuve CHAMARANDE pour le bureau de bienfaisance.
- **LEGS** CROZET-MANSARD, décédé en 1887.
 - 1) pour travaux en faveur des chemins vicinaux.
 - 2) pour la Caisse des Ecoles, sous la forme de 4 livrets de Caisse d'Epargne de 25 F aux élèves les plus méritants, 2 garçons, 2 filles.
- **LEGS** Monsieur Claude PILLET, décédé en 1916.
 - 1) en faveur du Secours Mutuel.
 - 2) en faveur du bureau de bienfaisance.
 - 3) sous la forme d'un lit à perpétuité pour un malade du Perréon, à l'hôpital de Villefranche.
- **LEGS** Madame Jeanne PAQUET, épouse Jean-François TACHON, pour installation d'un médecin dans la commune, et soignant les indigents comme les autres ; médicaments à prendre à la pharmacie de Vaux.

Le partage des titres de rente, provenant des donateurs avant la séparation, s'est effectuée en 1892 sous la présidence de Monsieur Pierre MICHAUD.

EGLISE

Sous le patronage de St Pierre, notre église a été paroissiale en 1866 par accord signé du Cardinal De Bonald, archevêque de Lyon. La distance entre le clocher de Vaux et celui du Perréon est de 1460 m.

Le conseil de fabrique, ensemble de personnes chargées des registres et du budget de la paroisse se composait en 1896 de Mrs Chamarande Joannès, Durieu Jean-Baptiste, Durieu Henri, Longefay et Sautizon.

Noms des prêtres successifs ayant desservi la paroisse :

Abbé André Ville	Abbé Buffard
Abbé Pierre Barou	Abbé Debreux
Abbé Antoine Magnin	Abbé Serre
Abbé Julia	Abbé Cantuel



Un enfant du Pays, Marcel Jacquet est devenu prêtre le 27 juin 1976. Il a célébré dans sa paroisse une messe le 11 juillet 1976.

Il existe aussi 2 madones, celle en-dessus du château des Loges, c'était une chapelle avec un petit autel, lieu de prière des Comtesses de Piellat. Cette chapelle étant vétuste, le propriétaire du terrain, Monsieur Moncel la fit restaurer exactement dans le style ; ce qui permis de la conserver sur sa petite colline dominant le Bourg.

La Madone, sur le sommet de la colline de Rochemure a été construite pour faire pendant à la Madone de Vaux sur la colline en face. Pour l'inauguration, en 1894, une procession emmena les paroissiens de l'Eglise jusqu'au sommet de la colline, pèlerinage qui eut lieu chaque année le dimanche le plus près du 8 septembre, jusqu'à la fin des années 60.

Il existe aussi des croix dans plusieurs hameaux ; ces croix, il y a une génération, voyaient venir vers elles la procession des rogations qui se déroulaient 3 matins de suite. Une petite cérémonie se déroulait au pied des croix et ensuite, la procession retournait à l'Eglise où se célébrait la Messe du matin.

N° d'Ordre	N° d'Ordre	SOUSCRIPTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE, D'UN PRESBYTÈRE & D'UNE ÉCOLE Au Perréon, commune de Vaux (Rhône)
M		Je soussigné hameau d (Propriétaire, Cultivateur ou Vigneron)
A SOUSCRIT		M'engage à payer entre les mains de M. PIERRE MICHAUD, dépositaire de la Souscription, la somme de avec intérêts à cinq pour cent, à partir de ce jour, dans les six mois qui suivront l'érection du Perréon en Commune ou en Paroisse. Le capital ne sera exigible que dans le cas où je serai compris dans cette division.
A PAYE		Vaux, le 1877

SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT — 1905 —

Suite aux lois de 1905, les biens ecclésiastiques sont attribués aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance.

Au Perréon, Monsieur l'abbé Pierre BAROUX, est autorisé en 1907, à demeurer au presbytère où il résidait depuis de nombreuses années. C'est son successeur, Monsieur l'abbé Antoine MAGNIN, qui devra payer le premier bail à la commune, propriétaire de l'Eglise et du presbytère.

En 1909, Madame de PIELLAT, propriétaire du château des Loges, demande l'autorisation de faire enlever la statue de la Sainte Vierge, déposée en 1873 par sa mère Marie de PIELLAT, dans l'Eglise paroissiale - Demande refusée - parce que sollicitée trop tardivement.

24 avril 1921 - Inauguration du
Monument aux Morts.

Mesdames, Chers Concitoyens,

Au nom de la Municipalité, au
nom de la Commune du Terréy,
je remercie bien vivement notre ami,
M. Bontier, Président du Conseil général,
qui vient, par des paroles toutes de
délicatesse, de saluer la mémoire
de nos Enfants du Terréy Morts
pour la France; M. Faure, Conseiller
d'arrondissement et ami et les Maires,
qui sont venus rehausser par leur
présence, notre fête communale.

J'adresse mes félicitations toutes
sincères à nos dévoués Instituteurs
et Instituteurs, pour les morceaux
choisis et de circonstance, qu'ils
ont su faire dire si bien par
nos Enfants des Ecoles.

Mes remerciements vont aussi

à la Commission des démobilisés
qui a si gentiment rempli les
délicates fonctions, ^{aut. 1921-1922} et mes collègues
du Conseil municipal et du bureau
de bienfaisance, à vous tous enfin,
Mesdames et Chers Concitoyens
pour votre présence ici, en ce
jour mémorable.

Mais, je ne laisserais pas,
passer cette heure solennelle,
sans adresser à nos Yorts si
chers, toute l'admiration que j'é-
prouve pour le sacrifice sublime
et surhumain, dont ils ont fait preuve, pendant
les longues années, de cette si
terrible catastrophe mondiale,
qui a été la guerre 1914-1918.

Ce n'est pas, sans une
poignante émotion que nous revivons
ces heures tragiques de la mobilisation,
ce n'est pas, sans un profond

Serrement de cœur, que nous entendons encore les adieux déchirants de ces frères, de ces épouses qui devaient rester au foyer, et que nous recevons les encouragements muets de ceux que le Deroir appelait à la frontière.

Encouragements muets, mais remplis de cette noble herté qui a fait dicter à nos ancêtres, les principes de 89, et soutenir si noblement par nos Frères, le drapeau tricolore en 1870.

Ils ont compris, ces vaillants Soldats, non pas, que nos terres, mais que la justice et la liberté, que l'humanité et le droit étaient menacés.

Ils sont nés avec d'ardeur à la défense de ces droits

imprescriptibles et fondamentaux
de toute nation civilisée,
immuables, et ils ont fait l'Yser, la Somme, la Marne, Verdun, l'Orient, et tant de lieux encore.

Et ils ont connu les longues heures d'attente dans les tranchées sous la pluie, la neige, la boue, les balles, les gazs et les obus.

Et ils ont été faits prisonniers, ils sont allés dans les camps, où, presque privés de nourriture dans la tente, couverts de haillons, ils subissaient la botte allemande.

Ils ont connu les affres de la faim, de la soif, ils ont vu à leurs côtés, tomber leurs plus chers camarades; ils les ont vus, des mois entiers, accrochés aux fils de fer barbelé sans pouvoir pieusement recourir à un peu de terre leurs dépouilles glorieuses.

Ils ont parfois, dans leurs

petits postes, à quelques mètres
d'eux, senti l'halime fétide du
boche maudit.

Que de gloires amoncelées,
par ces vaillants, que de reconnaissances
à leur devoir, pendant des jours éternels,
que d'exemple ils laissent à nos
jeunes générations.

O vaillants héros, dont
les noms glorieux sont à jamais
écrits, par les soins de ceux qui
sont tout chers, sur ce marbre
discret; que vos manes soient
témoins du deuil irréparable que vous
laissez parmi nous; que vos familles
puissent trouver dans cette émouvante
manifestation, un adoucissement
à leurs douleurs; que vos Pères,

vos Mères, que vos veuves, vos
enfants; vos enfants adoptés
par la Nation, se rappellent à
jamais votre mémoire.
Pour nous tous, vous
serez toujours présents.

24 avril 1921

Ces paroles furent prononcées par Monsieur Chamarande. Maire de
la Commune.

Ci-jointe, la liste comme elle a été répertoriée à la Mairie, des Morts
pour la France en 14-18.

Ut est pour la France.

Noms et Prénoms	Grade	Date de décès
Rosier Auguste	Soldat	12 Mai 1913
Yonvain Henri	"	19 Septembre 1914
Vernier Jean	"	19 Juin 1913
Leydace Henri	"	11 Novembre 1913
Descombes Claude	"	9 Janvier 1913
Chumierande Etienne	"	30 Juillet 1913
Lescroix Jean Joseph	"	14 Janvier 1913
Même Etienne	"	21 Octobre 1915
Guerrier Léon	"	13 Septembre 1914
Rampon Jacques Marie	"	14 Mai 1915
Philippe Pierre Marie	"	10 Juillet 1913
Barrault Jean	"	26 Décembre 1914
Dumont Antoine Philibert	Caporal	13 août 1916
Yacquet Antoine	Soldat	25 Juin 1916
Aucagne Frédéric	Médecin	15 Décembre 1913
Coizet Jean	Soldat	10 Septembre 1914
Barrault Benoit	Sergent	16 Avril 1917
Guillemain Pierre	Soldat	3 Juin 1917
Chartet Pierre	"	26 août 1916
Vernier François	"	28 août 1916
Montel Jean François	"	31 Octobre 1914
Efardette Jean	"	12 Septembre 1914
Michaud Benoit	"	14 Mai 1918
Beauregard Joseph	"	2 Septembre 1919
Vernier Auguste	"	16 Juin 1918
Barrault Auguste	"	31 Mai 1918
Uxegne Alexis	Médecin	3 Septembre 1918
Leroux Pierre Marie	Soldat	6 Février 1919
Reynard Alexis Marie	Caporal	20 Septembre 1914

Noms et Prénoms	Grade	Date de décès
Youbert Antoine	Soldat	6 Mai 1916
Rosier Emile François	"	2 Août 1919
Alberger Jules Joseph	"	8 Août 1918
Lange François	"	14 Mai 1915
Erichon Louis	"	19 Août 1914
Lejeune Gabriel	"	2 Février 1915
Penas Claude Marie	"	26 Novembre 1916
Laveur Philibert	"	6 Octobre 1915
Guerrier Claude	Caporal	31 Décembre 1917
Descote Jean Marie	Soldat	27 Octobre 1918
Sotier Jean Claude	"	18 Juillet 1918
Montel Jean Marie	Sergent	24 Juin 1913
Genoux Jean Claude	Soldat	16 Juin 1913
Montel Claude	"	21 Septembre 1916
Grappin Benoit	Caporal	12 Septembre 1914
Luttre Jean Marie	Soldat	30 Août 1915
Descote Antoine	"	11 Mai 1915
Youbert Etienne	Sergent	22 Août 1914
Montel Jean Pierre	Soldat	7 Décembre 1917

Noms de ceux qui reposent au Sépion
 Montel Jean Marie Sergent. Luttre Jean Marie soldat.
 Devaux Pierre Marie soldat. Beauregard Joseph soldat.
 Dumont Antoine Philibert Caporal

Ceux qui reposent au cimetière de l'Anse
 Rosier Emile François soldat.
 Venant de St Etienne la Perrière transférés
 au Sépion Laveur Pierre Etienne.

Les élections au début du siècle ne manquaient déjà pas de piquant, témoins les 2 documents ci-dessous.

Une Ecole Electorale

Le 17 Juin 1907, je propose au Conseil la Création à la Creuze, ou près la Creuze, d'une école mixte de hameau, ce qui selon moi, est préférable à une école enfantine.

Ont voté contre : M. CHAMARANDE, maire, DESTHIEUX, FAYRE, DESPLACE Jean-Marie, CHANRION.

Ont voté pour : DESPRAS, BARRAUD, LONGEFAY.

Absents : CHAVEL, BACHEVILLE, MEUNIER, TRIBOULET, la proposition est donc rejetée.

Cependant au mois de Février suivant le Maire ramène la question sur le tapis et aux élections qui suivent, les candidats radicaux mettent sur leur programme la création de cette école, les élections passées, on nomme une commission qui doit s'en occuper. Cette commission vient visiter l'Eglise de la Creuze ; il paraît que l'un d'entre eux dit : j'ai besoin d'un portail, voilà des pierres qui feraient mon affaire. Un autre dit : je construis un cuvage, ceci me conviendrait ; puis pendant trois ans et demi plus rien à ce sujet ; il faut l'approche des élections pour que l'on s'en occupe à nouveau.

Commence-t-on les travaux ! Donne-t-on l'adjudication ! rien de tout cela, on nous dit simplement : bientôt on vous construira une école ; il y a quatre ans, c'étaient les mêmes promesses.

Electeurs du quartier de la Creuze, qui comme moi pensez qu'une école à la Creuze serait très utile, voulez-vous connaître mon opinion, la voici :

Pour que cette école se construise avec le Conseil municipal actuel, il faudrait qu'il y ait des élections tous les six mois ! Et encore !!!

C. LONGEFAY.

Habitants du Perreón !

A-t-elle assez dure l'comédie ?

On vous interdit l'entrée de la Mairie qui est à tout le monde : la Maçonnerie délibère.

L'adjudication de la Mairie est arrosée de champagne : D'où vient l'argent ?

Il manquait des fonds dans la caisse de la Mutuelle : Où étaient-ils ?

Pendant quatre ans, on vous ignore, on vous méprise, puis à la veille d'une élection, on vous promet tout ce que vous voulez : on va faire l'école de la Creuze, que l'on s'est promis de faire depuis dix-huit mois de juin dernier ; on va faire le chemin du Nesme qui devrait être fait depuis deux ans. On s'intitule seuls républicains ; seuls on a fait la mairie, l'école, la pompe, la mutuelle-intendie et le reste.

On crie bien fort : « Suivez à la réaction et votez pour nous ».

Citoyens,

Assez de ces vieilles rengaines !

Installez la franchise à la Mairie et la pudeur sur la place publique ! Eloignez le Caméléon et ceux qui le soutiennent.

Vive la République !

UN GROUPE D'ECCEURÉS.

CHEMINS DE FER BEAUJOLAIS

La ligne VILLEFRANCHE-LE PERREON fut inaugurée le 30 Avril 1901, après de très nombreuses péripéties.

L'affaire tourna au Vaudeville : l'emplacement de la gare commune au lieu dit "le Pont Mathivet", ce qui aurait permis de conserver à la ligne sa direction générale Nord-Sud, entre Arbussonnas et St Etienne des Oullières et d'éviter le fameux crochet en direction des deux communes de Vaux et du Perréon fut repoussé avec indignation par les deux municipalités.

Elle mettait en effet la future gare à environ 2,5 kms du Perréon et 3,5 kms de Vaux. Ce genre de servitude était très bien accepté à cette époque.



Un second projet visant à installer la gare au "Fond de Vaux" ne fut pas mieux accueilli. Devant la menace du retrait de la subvention municipale (12 000 frs) ou pour d'autres raisons plus obscures, on se résigna à adopter le système du parcours va et vient à partir du Fond de Vaux et à prévoir une gare en cul de sac au lieu dit "Pont de la Valla", gare devant être dénommée "Vaux - Le Perréon"



Cette solution, si elle satisfait les habitants de Vaux, ne fut toujours pas du goût de la municipalité du Perréon qui prit la décision de réduire sa subvention des deux-tiers au cas où l'on n'accéderait pas à son désir qui était de voir la gare construite au lieu dit "Pont du Gravier", 500 m plus à l'ouest, autrement dit aux portes du Perréon.

Ce qui fut finalement accepté par la commission des C.F.B. le 20 Août 1897 ; non sans déclencher l'indignation de la municipalité de Vaux, laquelle voyait sa gare s'éloigner de 500 m par rapport à l'emplacement précédemment choisi.

Pour comble de disgrâce, la commission se plia même à la dernière exigence du Maire du Perréon qui, tenant à ce que "Sa Gare" soit nommée "LE PERREON - VAUX" et non pas "VAUX - LE PERREON", comme précédemment prévue.

La presse locale se déclencha contre le Maire du Perréon, Monsieur MICHAUD, l'accusant d'avoir la gare dans sa cour et même dans sa poche.

Quatre ans plus tard, dans le Beaujolais Républicain du 10 mai 1901, sous la signature "d'un paysan grincheux", une longue diatribe se terminant par la proclamation suivante : "Que les habitants de St Etienne, Odenas, Quincié, Beaujeu et Monsols sachent bien qu'ils feraient sur le

C.F.B. trois kilomètres de plus qu'ils ne devraient faire, grâce à la commission d'enquête et aux beaux yeux de Monsieur MICHAUD". En 1904, 5 trains desservaient Le Perréon : 7 h 06 - 9 h 35 - 15 h 22 - 18 h 35.

La gare du Perréon constituait une exception sur les réseaux ferroviaires. Afin de permettre aux trains arrivant du Fond de Vaux, où était situé l'aiguillage en direction de Villefranche et Monsols, de repartir en sens inverse sans perdre trop de temps en manœuvres, une bouche de retournement avait été établie en forme de poire. Elle longeait les bords du stade actuel, la rivière et revenait derrière le garage des locomotives, garage des cars aujourd'hui.

La gare pouvait faire office de terminus et elle comportait des installations relativement étoffées : une voie de garage le long du quai vers la buvette actuelle, deux voies de dédoublement, une halle de marchandises à l'emplacement du terrain de basket, une prise d'eau, une grue et un hangar pour deux locomotives. Il existait aussi un pont tournant.

Le chemin de fer du Beaujolais "Le Tacot" comme on l'appelait termina son existence par délibération du 18 Avril 1934, et fut remplacé par les cars. Le réseau fut démoli.

Quel dommage ! Ne doutons pas qu'à notre époque, une visite des caveaux Beaujolais et de notre belle région en Tacot aurait un certain succès.

ÉCOLES

FILLES : Cette école fait suite à l'école de filles dirigée par Mademoiselle Meunier dont le siège était au hameau du Trêve. En 1878, celle-ci ayant cessé l'enseignement avait vendu son établissement aux sœurs Saint Charles dont la supérieure était Madame Crotte Marie, en religion Sœur Barnabé. L'école a encore fonctionné 2 ans, puis en 1880, a été transférée au bourg du Perréon dans une maison construite à cet effet

appartenant à Mademoiselle Pupier de Lyon. Il y avait 4 ou 5 pensionnaires internes et 70 élèves externes. Cette école, après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, allait devenir l'actuelle école de garçons.

En 1892, le 13 Novembre, délibération du conseil municipal pour l'adjudication relative à la construction d'une école de filles laïque.

Le terrain nécessaire à la construction projetée a été obtenu à la suite d'une promesse de vente de Monsieur PERREON Claude de 1200 m² à partir du ruisseau du Perrin, cédé à la commune le 16 juin 1892. L'école a été ouverte le 1er octobre 1896. La titulaire chargée de direction : Mademoiselle JACQUET Françoise, adjointe : Mademoiselle MAUCORDS Louise.

GARÇONS : Il y avait depuis 1868 une école de garçons qui était située vers la gare. Par délibération du conseil municipal du 2 avril 1905, il est décidé d'acquérir l'immeuble où fonctionnait l'école congréganiste de filles. (les sœurs Saint Charles ayant été obligées d'abandonner l'enseignement : Loi 1905, Séparation de l'Eglise et de l'Etat).

L'ancienne école de garçons a été vendue à Monsieur DESTHIEUX.

LA CREUSE : Création demandée par délibération du conseil municipal du 25 décembre 1910 d'une école primaire mixte.

Construction sur l'emplacement de l'ancienne église n'ayant jamais été ouverte au culte, décidé en 1912, démolition de l'église et utilisation des matériaux pour la construction nouvelle. Plans dressés par l'architecte Jacquet de Villefranche, approuvés par le ministre de l'Instruction Publique à Paris, le 28 juillet 1913.

Le terrain de l'église de la Creuse a fait l'objet d'une donation de Monsieur et Madame COLLIER, le 29 avril 1910, en faveur de la commune du Perréon, pour la construction dans un délai de 2 ans d'une école. La superficie du terrain est de 700 m². La première rentrée a eu lieu le 1er octobre 1923 avec Mademoiselle DUMAS, intérimaire.



LA CREUSE (Rhône) — Eglise

SOCIÉTÉS

En 1919, un couple d'instituteurs arriva au Perréon : Monsieur et Madame DROIN. Ils allaient marquer la vie de notre village par l'instruction qu'ils donnèrent à pratiquement deux générations, mais aussi par la création des sociétés. Ce fut Monsieur DROIN épaulé par son adjoint, Monsieur DUMOULIN qui, en 1925, créa la fanfare "l'Echo de la Vigne". Il créa aussi la Perréonnaise qui groupait diverses sections : basket, tir, boules, etc...

Ensuite, Monsieur LABBE qui succéda à Monsieur DUMOULIN, continua à aider Monsieur et Madame DROIN pour poursuivre la bonne marche des sociétés. Madame DROIN, de son côté, dirigea un groupe de théâtre qui donna avec succès de nombreuses pièces et opérettes, à la salle de la mairie. Monsieur DROIN, mis à la retraite d'office pour raison politique en 42, fut remplacé par Monsieur et Madame ROUBY, un couple d'instituteurs qui sut inculquer à ses élèves, en plus de ce qui est appris à l'école normalement, une morale et une instruction civique qui les a marqués pour leur vie.

De l'autre côté, un curé, l'abbé DEBREUX était aussi une personnalité très marquée. Il créa le cercle catholique qui réunit un groupe d'hommes qui organisa aussi des kermesses dans le clos du château. Il acheta une baraque en bois de l'armée qu'il décora avec l'aide des membres du cercle. Une scène magnifique en dur y fut accolée et les décors dessinés par le décorateur des Célestins pouvaient être enviés par bien des théâtres. Dans cette salle, et sous la direction de Monsieur Jean BERERD, un homme dynamique et passionné de théâtre se déroulèrent des fêtes dont ceux de ma génération gardent la nostalgie. Qui a pu oublier les revues du Perréon ? Les opérettes jouées jusqu'à 8 fois, salle comble, des gens debout, tout le long du couloir d'entrée. Il aurait fallu juste un peu de bonnes volontés de chaque côté pour que cette salle soit finie en dur et que nous ayons au Perréon une salle de théâtre bien conditionnée. Mais les beaux décors pourrissent dans quelques coins de cave, à la cure, et les jeunes qui veulent faire du théâtre vont le faire à St Etienne-des-Ouillères.

Dans les années 50, fut créé, au Perréon, un Comité des Fêtes qui, après bien des grincements, permit d'organiser des fêtes d'hiver et des fêtes d'été sans exclusive, avec la participation de toutes les bonnes volontés. Monsieur BERERD et Monsieur BUSSIERE furent les deux personnalités qui permirent ce rapprochement et la réussite de toutes ces fêtes.

On vit alors dans ces années de très grande activité associative, des défilés somptueux pour lesquels chaque société confectionnait son propre char, des concerts variés aux orchestres réputés : nouba des tirailleurs de Bourg, fanfare de la base aéronautique de Dijon..., des soirées animées par des artistes de grande renommée comme Roger Pierre et Jean-Marc Thibaut. On venait alors de bien loin.

CAVE COOPÉRATIVE

Créée sous la présidence de Monsieur Albert MEUNIER, par le premier Conseil d'Administration qui acheta les terres du château des Loges, le 27 juillet 1960.

Le 15 septembre 1961, premières vendanges traitées.

En décembre 1961, caveau de dégustation ouvert dans une des caves du château.

Les présidents, après le fondateur Albert MEUNIER, furent successivement Pierre DESPRATS - Léon CHASSAGNE - Aimé VEYRET.

Le maître de chais Georges MICHAUD reçoit les insignes de Chevalier du Mérite Agricole le 29 Janvier 1971 et devient Officier de l'Ordre du Mérite Agricole le 18 Juillet 1985.

Le président de la cave coopérative est actuellement Louis PAYEN.

1013 habitants, 346 électeurs. Canton de Villefranche. Brigade de Villefranche. Perception de Salles. Fête patronale le 29 juin. Gare du C.F.B. Recette auxiliaire des Postes Télégraphe Téléphone. Marché le jeudi. Le Perréon est à 15 kilomètres de Villefranche et à 44 kilomètres de Lyon. L'altitude du bourg est à 335 m. Superficie 1470 hectares. Cette commune érigée en 1890 a été distraite de celle Vaux. Son premier maire fut M. P. Michaud (1837-1890-1902). Elle possède une église style gothique élevée par souscription.

La commune du Perréon renferme plusieurs gisements de minerai de cuivre qui étaient exploités sur son territoire au lieu dit "Bout du monde". La commune du Perréon est adossée à la chaîne des Cévennes dont le sommet principal est le mont Najou (890 m). Elle forme une superbe vallée avec 2 coteaux garnis de vignes dont le vin est renommé. Elle est arrosée par la Vauxonne septentrionale, affluent de la Saône. Les voies de communication qui la desservent sont : 1^e le chemin de fer de Villefranche à Monsols, avec gare au bourg du Perréon et halte au Fond de Vaux ; 2^e le chemin de grande communication n° 20 ; 3^e le chemin d'intérêt commun n° 38 qui la traverse dans son entier de l'ouest à l'est.

Récolte vins : 1925, 15.000 hecto ; 1926, 10.393 hecto ; Stock 1026 hecto.

Maire, M. Chamarande C.

Adjoint, M. Desthieux B.

Conseillers municipaux, MM. Tachon J., Moncel, Desplaces, Meunier, Laveur, Guillermain C., Geoffray J., Lafont B., Desigaud.

Secrétaire de Mairie, Favier.

Instituteur, Droin.

adjoint, Dumoulin.

Institutrice, Madame Droin.

Adjointes, Melles Momet, Dumas, Galuchot.

Garde Champêtre, Mermoz Claude.

Cantonier, Bancillon. :

Curé, Debreux.

Facteur des postes, Bonnevey.

Facteur receveur, Pic.

Receveur ruraliste, Favier.

Sage femme, Madame Passot.

Société des anciens combattants, président Morion.

Société de tir et d'éducation phisique, Le Perréonnaise, président M. Droin.

Syndicat de distillerie, président Chamarande.

Association communale de chasse, président Lafont.

Succursale de la Caisse d'Epargne de Villefranche, caissier Dumoulin.

Mutuelle incendie, président Bussière.

Mutuelle accidents agricoles, président Moncel.

Fanfare, président M. Bérroujon.

Sapeurs-Pompiers, Lieutenant Aucagne, Sous-lieutenant Favre.

Syndicat de défense des intérêts agricoles, président Chamarande.

Société de prévoyance contre la mortalité du bétail, président Tachon.

Abonnés au téléphone

Pittion Germain, vins.

Chamussy, Grande Grange

Desmules, géomètre.

Posséty, hôtel.

Bois (marchand de bois) Bérroujon et Bussière.

Boucher, Desthieux.

Boulangers, Paget, Reboul.

Bouilleurs à façon, Syndicat de distillerie.

Bourelriers, Perraud, Reveyrand.

Cafés, Faussardier, Collonge J.J., Ballandras, Pittion, Montillard, Posséty.

Chapelier, Dubreuil.

Charbons, Lafond, Carra.

Charpentiers, Desmonceau, Sainte-Marthe, Millet P.

Chaussures, Dubreuil.

Commissaire en vins, Lafont.

Coiffeurs, Montillard, Madame Faure.

Cordonniers, Michaud, Rosier.

Couturières, Mesdames Perrot, Sainte-Marthe, Bérroujon, Ballandras, Chamarande.

Dentiste, Bouilloux.

Docteur, Sanlaville.

Distillateur, Pittion G.

Epiciers, Bedin, Labrosse, Lamure, Laveur, Beauregard, Avenir Régional, Sté Economique, d'alimentation.

Ferblantier, Posséty.

Géomètre, Desmules Pierre.

Grainetier, Laveur F.

Horloger, Berthillier.

Hôtels, Pittion, Posséty.

Huile (fabrication), Bérroujon.

Jardinier, Laveur F.

Lingère, Beauregard M.

Maîtres-Maçons, Beauregard G., Dubreuil, Beauregard F.

Maréchaux-Ferrants, Durousset, Lacroix.

Matelassier, Champagnon.

Mécanicien électricien, Berthillier J.

Menuisier, Ballandras J.

Mercerie - Nouveautés, Madame Perrot.

Modistes, Mesdames Geoffray, Ratignier.

Pharmacien, Franc J.

Plâtrier-Peintre, Chagneux.

Poids public, Pittion.

Quincaillers, Thévenin, Vve Bedin.

Repasseuses, Mmes Billandon, Beauregard.

Sabotier, Renon.

Serruriers - forgerons, Thévenin F., Lacroix.

Tabacs, Favier.

Tailleur, Crozier.

Tonneliers, Laveur, Faure.

Principaux propriétaires, Bussière, Chamarande, Durieux, Coliret, Favre, Triboulet, Moncel.

Châteaux, Delèche, Michaud, Loges, de Piellat, Ringuet, Auray, Grande Grange, Chamussy.

VOGUE

Dans les années d'avant-guerre, la grande fête était la vogue. Chevaux de bois, pousse-pousse, tirs étaient les manèges qui occupaient la place de la Mairie. Un bal en plein air, animé par l'orchestre de la fanfare occupait la place de l'Eglise. Les cafés mettaient des tables jusqu'au milieu des rues, il y avait beaucoup de monde. Le dimanche matin, se déroulait le tir à la bague. Les participants, sur leurs chevaux, s'élançaient du fond du Bourg et, au galop, devaient emporter un anneau pendu au milieu de la route à la hauteur de la petite porte gauche de l'Eglise. Il y avait foule à 11 heures pour assister à ce jeu. L'après-midi, était organisée une course cycliste qui réunissait les champions régionaux. Le lundi après-midi, des jeux étaient organisés ; courses en sac, courses à pied, etc... L'ambiance était au plus haut et les gens s'amusaient.

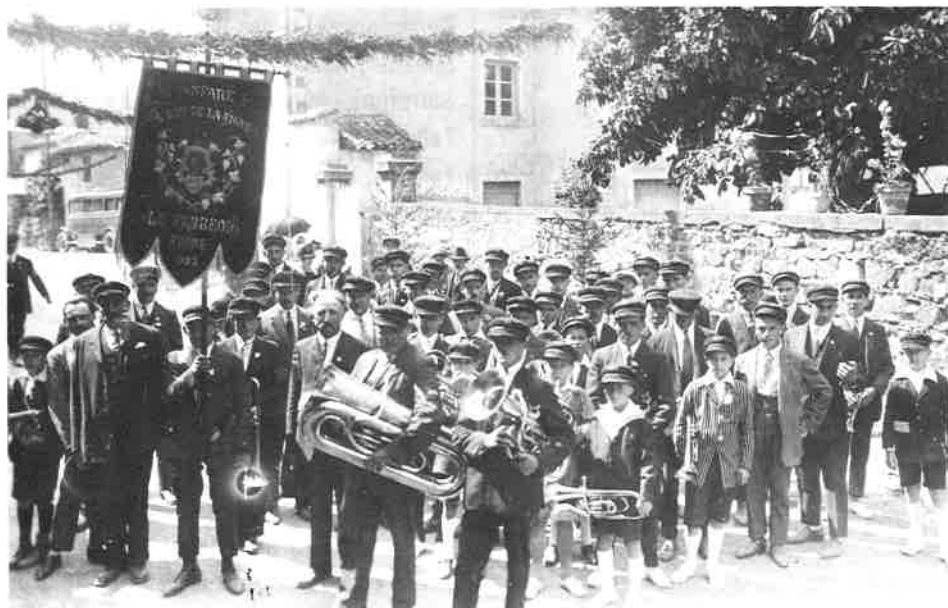
SPORTS

A la création de la Société de Basket, la première équipe était composée de MM. Chamarande Raymond, Perréon Claude, Labbé Louis, Robier Jean, Renon Jean, Favier Maurice, Bessenay Georges, Decuyer.

Pendant son mandat de Maire, M. Raymond Chamarande, mena à bien la construction d'un stade avec piste de course à pied, saut, etc..., où les enfants des écoles de Vaux et du Perréon pouvaient aller s'entraîner et où se déroule chaque année un concours interscolaire.

FANFARE

L'Echo de la Vigne, créé en 1925 par Monsieur DROIN, épaulé par Monsieur DUMOULIN, a une audience qui dépasse de loin les limites de la commune du Perréon.



ANECDOTES VIE LOCALE

Il existait, à la fin du siècle, une maison qui a entièrement brûlé, en dessous de la maison de Jo Michaud. Ce bâtiment était à l'emplacement du petit parc où il y a maintenant des poules et des chiens. Sur la façade, il y avait une plaque indiquant que trois soldats autrichiens étaient enterrés là, à la suite des combats de 1815.

Il existe aussi, racontées de génération en génération, des histoires d'enfants de chœur. En voici deux :

— Dans ce temps-là, à la fin du 19^e siècle, les enfants jouaient avec une toupie, lancée avec une corde. Donc un enfant de chœur qui servait la messe du matin, avait sorti sa "fiarde" (le nom beaujolais de la toupie) au début de la messe. Le curé voyant ça, confisqua la toupie en question. La messe continua et on arriva à l'instant où l'enfant de chœur monta à l'autel et versa le vin dans le calice. Tout se passa bien, mais, au moment de verser, celui qui est devenu le père B. dit au curé : "rem mé ma fiarde ou d'se verse po". Et le curé de sortir de sa soutane la fiarde en question pour que l'office puisse avoir lieu.

— Celle-là arrive au père L. et un autre dont j'ai oublié le nom. C'était un mariage assez relevé, et il était de tradition de donner un peu d'argent aux enfants de chœur à la sortie de la sacristie. Donc, ces gens un peu radins avaient donné un sou (5 centimes de l'époque) à se partager. Les 2 enfants de chœur pas contents, sont sortis et se sont cachés derrière la porte qui monte aux cloches. A la sortie de la cérémonie, ils criaient tant qu'ils pouvaient "tas de cayons, tas de cayons" pendant que le cortège défilait très digne.

— Au début des années 30, Monsieur M. était coiffeur et café au Perréon. C'était un ancien cosaque de l'armée blanche qui s'était réfugié en France. Sa force est restée légendaire. Témoin cette anecdote que se rappellent encore les anciens.

Il était allé chez Monsieur P. chercher une feuille de vin (110 litres) sans papier pour son bistro. En revenant au carrefour vers la croix, il rencontre les gendarmes à vélo, comme ils l'étaient à l'époque. Les gendarmes qui le connaissent s'arrêtent et discutent un moment avec lui, sans se douter que la feuille qu'il porte sur l'épaule est pleine et sans papier. Il fallait le faire ! 110 litres plus le poids du tonneau, pour le ramener du fond du bourg jusqu'au café où est maintenant le magasin Chamarande.

— Autre anecdote d'avant la guerre. Le samedi soir, le coiffeur travaillait très tard, les hommes venaient se faire raser et naturellement finissaient la séance de rasage au bistro à côté. Donc, un soir, une équipe des "en bas de la commune" avait arrêté le cheval attelé à la voiture à trotter vers le marronnier dans les jeux de boules en face du coiffeur. Sur le coup de 11 heures, dûment rasés et aboisonnés, ces braves gens remontent dans leur voiture. Naturellement il faisait noir et dehors et dedans. Ils dessèrent la mécanique et hue cocotte ! et la voiture ne bouge pas, après beaucoup de jurons et d'imprécations de toutes sortes, ils descendent et seulement s'aperçoivent qu'il n'y a pas de cheval dans les brancards. Des jeunes rigolos avaient dételé le cheval et l'avaient attaché au gros marronnier de l'autre côté de la place et dans le noir, ils ne le trouvaient pas.

— Après la guerre 14-18, le Perréon avait touché au titre dommage de guerre, un canon allemand de 77, assez gros engin monté sur roues. Il a trôné des années, à côté du monument aux Morts. Une nuit, des jeunes du pays ont entrepris de l'enlever de la place et l'ont roulé jusqu'au pont du gravier où ils l'ont précipité dans la Vauxonne. Il y est resté jusqu'après la dernière guerre où, je crois, des ferrailleurs l'ont désossé. Malheureusement, ces jeunes du

moment qui ne voulaient plus entendre parler d'armée, ont été obligés de faire la dernière et, je crois même, qu'au moins un est malheureusement resté 5 ans en Allemagne.

— Dans les archives se trouvent des lieux dits qui, c'est le cas de le dire, ne nous disent plus rien. Le Moulin de Lacroze - Le Mas Chamarande (ce serait le fond de Vaux) L'Etang de Nantal ? L'Hôpital de Vauxonne ? La Croix de Longeval ? La Chapelle St Jean de Saigniaz ?

On trouve également un arrêté de 1920 portant interdiction de vente de pâtisserie-biscuiterie deux jours par semaine (décret du 17.2.1920). Une liste des habitants ayant droit à des feuilles de tickets de pain à prix réduits, pour les consommateurs en difficulté, prouve que la vie n'était pas rose à cette époque.

— La première voiture automobile qui circula au Perréon était une Vermorel 10 ch de 1913 appartenant à Monsieur Piton, distillateur.

La deuxième, une Berliet 16 ch appartenant à Monsieur Durieu Henri.

— Le premier téléphone en 1900 : La Mairie.

Le deuxième : Monsieur Desigaud.

— Le premier bureau postal, avec tabac, était tenu par Monsieur Raynard Jules.

— Le projet de construction du bureau de poste date du 30 avril 1913. Le 16 avril 1914, ouverture du guichet postal pendant 4 heures et 1 heure dimanche et fêtes. Une deuxième distribution de courrier limitée à l'agglomération du bourg avait lieu entre 18 h 45 et 19 h 15.

— L'authenticité des faits qui suivent n'est pas à mettre en doute, les vieux les racontaient dans les années de leur jeunesse.

Au début d'octobre 1870, Gambetta fut chargé par le Gouvernement de la Défense Nationale d'aller organiser en province la résistance à l'envahisseur. Le 7 du mois, il prenait place dans la nacelle du ballon d'Armand Barbis pour traverser les lignes prussiennes qui encerclaient la capitale.

L'annonce de ce départ causa une grande émotion à travers la France. Tous les bureaux de poste avaient reçu un télégramme transmis à l'autorité locale et où étaient prescrites les mesures à prendre en cas d'atterrissage du ballon gouvernemental.

Le huit octobre au soir, les principaux habitants du Bourg étaient réunis au café-restaurant St-Martin autour de M. Laposse, Maire. Tout-à-coup, le boulanger

Berrerd en tenue de travail entre en coup de vent et s'écrie « Je croille bien que dzlui viu » et il explique qu'il lui a semblé voir un ballon se diriger sur Chatel. Pendant que la discussion avait lieu, la femme du boucher entre en coup de vent en criant qu'on voyait un grand feu sur le Chatel.

On se précipite dehors. En effet, il y a des flammes sur Chatel. La nouvelle se répand comme une trainée de poudre "Gambetta a atterri à Chatel".

Le Maire monte sur la terrasse et mettant ses mains en porte-voix crie « Ne craignez rien, M. Gambetta, vous êtes en France ». On organise un groupe des premiers sauveteurs dont le facteur et le garde-champêtre Carry. Le cantonnier Chamarande qui habitait « De vers le Bois » porte avec deux autres patrouilleurs les provisions de bouche, il est en outre armé - il bruinait ce soir-là - d'un de ces grands parapluies bleu d'autrefois sous lesquels, pouvait s'abriter

une famille. Nos gaillards se dirigent animés d'une ardeur patriotique vers le sommet où Gambetta et son équipage attendent des secours.

Dans le village, c'est le branlabas de combat pour recevoir dignement le grand homme. Une chambre est préparée à l'hôtel, on s'affaire dans les cuisines du restaurant. Tout le village préparait la réception.

Pendant ce temps-là, la délégation arrive à Chatel et là, ho ! déception point de ballon, point de Gambetta mais un vieux chataignier qui se consume avec quelques flammes et beaucoup de fumée. Mais il fallut songer au retour. Aucun d'historiographe n'a malheureusement reproduit le dialogue qui s'est engagé sur la place de Vaux à leur arrivée. Le Maire expliqua comme il put la méprise et la découverte qui avait été faite sur le Chatel et, remettant au lendemain la recherche des responsabilités, envoya ses administrés se coucher. Naturellement cette aventure fit les gorges chaudes dans la vallée Nord.

(Extrait de l'Almanach du Beaujolais)

LES ANNÉES DE GUERRE

3 septembre 1939. Une belle journée bien ensoleillée mais la journée va devenir tristement historique. A 1 heure, la T.S.F. a annoncé la guerre avec l'Allemagne. En début d'après-midi, notre garde-champêtre, Monsieur Coiron placarde les ordres de mobilisation générale. L'angoisse se lit sur les visages des adultes. Le curé Debreux sonne le tocsin pendant de très longues minutes. Tous les jours suivants, les hommes se retrouvent à l'arrêt du car qui les emmène vers leur lieu de mobilisation. Certains ne reverront pas le Perréon, d'autres ne retrouveront leur village et leurs occupations que 6 ans après. A ce moment, il y avait plus de chevaux que de voitures au Perréon, et je me souviens de ce jour, début septembre, où ces pauvres bêtes furent aussi mobilisées et emmenées par des militaires.

Comme, pendant 8 mois, s'est installée ce qu'on appelait la drôle de guerre, les soldats vinrent aider aux vendanges. La marchandise commença à manquer et les tickets d'alimentation apparurent.

Mai 40, tout bascule. Un matin, les premiers avions à croix noires de la Luftwaffe survolent le Perréon, et les premiers réfugiés arrivent du nord de la France. Je les revois arriver sur la place du Perréon avec seulement une petite valise. Monsieur Bussière, le Maire de cette époque fait le nécessaire pour les loger. Chacun donne qui, des couvertures, qui, des habits. Certains resteront au Perréon comme Monsieur Merget qui fut longtemps garde-champêtre. On apprend les noms des jeunes soldats tués, et on commence à savoir que beaucoup sont prisonniers.

En juin, l'heure allemande est imposée et le couvre-feu décrété à 19 heures. Je me souviens, caché derrière les volets fermés, vers 19 heures, voir tourner sur la place de notre village les side-cars de la patrouille qui devait surveiller le couvre-feu. Je revois bien les uniformes noirs avec casquettes à têtes de mort. C'étaient les S.S., choses que j'apprendrais bien plus tard.

Après l'armistice, comme nous étions en zone libre, la vie reprit au ralenti : plus de fanfare, plus de fêtes, les restrictions étaient sévères. Chaque mois,

à la mairie, Messieurs Perréon et Laveur confectionnaient les colis à envoyer aux prisonniers avec ce que leur octroyait le ravitaillement.

Les anciens combattants 14-18 se réunissaient le dimanche matin sur la place où un mât avait été dressé et, sous le commandement de Monsieur Bouquet, leur président, hissaient les couleurs. Monsieur Bessenay sonnait au drapeau. Cette cérémonie dura quelques mois.

Dans les souvenirs de cette époque en 1941, la visite du Maréchal Pétain et de l'Amiral Darlan. Toute la population était rassemblée sur la place ce dimanche après-midi, les enfants des écoles au premier rang pour voir ces deux hommes dont l'un finirait condamné à perpétuité et l'autre assassiné. Le cortège de voitures s'arrêta du reste à peine au Perréon.

Un dimanche de 41, ce fut la visite officielle du Cardinal Gerlier "Primat des Gaules". Je le vois descendre de sa grosse voiture noire, reçu par le maire, Monsieur Bussière, ceint de son écharpe, et le conseil qui l'emmena se recueillir devant le monument aux morts, puis le curé Debreux l'emmena à l'église où une cérémonie comme on savait les faire à cette époque se déroula, la population s'était déplacée pour voir le Cardinal dans sa soutane rouge et son chapeau à large bord avec sa grande canne jaune d'or. C'était une autre époque.

En 42-43, les restrictions se sont accentuées et, la sécheresse aidant, la vie devint difficile. Il y avait la queue à la boucherie les jours de distribution de viande. Je me souviens que des femmes étaient sur la place le matin bien avant l'heure du marché pour attendre le jardinier. Ça peut paraître impensable maintenant et pourtant ce fut ainsi. La vie devint vraiment difficile et une anecdote le montre bien. La municipalité avait envoyé le seul camion gazogène du transporteur local dans la région de Monsols, où par connaissance, ils avaient pu trouver des pommes de terre et une distribution de quelques kilos par famille fut organisée par les épiciers du Perréon. Les tickets d'alimentation donnaient droit à de moins en moins de chose. Tout était rationné, tout manquait, mais on était un peu en dehors de la guerre. Grâce au soleil, les vins de cette époque pourtant sans sucre furent, sinon abondants, du moins de grande qualité et, pour l'époque se vendirent très cher.

Et puis, vint l'été 44 et notre village se trouva en plein dans le maquis. Toutes les montagnes étaient occupées. Il y avait des groupes derrière la Croix Rosier, les maquis à Sainte-Marie. Les aviateurs de Bron avec leurs officiers à la Sablière, des marins aussi en uniforme. On peut dire que l'été fut chaud. Le Perréon était constamment traversé par les tractions pleines de maquisards armés jusqu'aux dents. L'école des garçons fut transformée en hôpital avec une salle d'opération. Plusieurs blessés y ont été soignés et des jeunes de la commune servirent d'infirmiers.

Des jeunes du Perréon en 44 avaient été requis pour aller garder la voie ferrée entre Villefranche et St Georges. Au milieu de la nuit, le maquis vint faire sauter la voie. Naturellement, les gardiens de voie ne pouvaient, ni ne voulaient faire grand chose. Ils demandèrent aux maquisards de les ligoter et ils attendirent d'être récupérés par les Allemands le matin. Comment faire autrement ? Ce sont leur famille qui auraient été prise en otage.

Transportés à Lyon à la Kommandatur, ils eurent la chance de bien s'en tirer.

Un après-midi de 44, c'était en mai, il faisait très beau. Soudain, sortant de derrière les collines au nord du Perréon, environ à 500 m d'altitude, apparurent, dans un ronflement assourdissant une vague de forteresse volante. On commença à les compter : 10, 15, 20 et puis les vagues se succédèrent aux vagues. Ces oiseaux d'acier allaient porter la mort dans la région lyonnaise. Ils étaient par groupes entourés de chasseurs, c'était impressionnant. On entendit jusqu'ici le fracas des bombes et après, on vit repasser les avions "mission accomplie".

Le 14 juillet 44, une prise d'arme eut lieu au monument aux morts. Dans l'après-midi, des sections de maquis débarquèrent des camions et un défilé militaire se déroula à travers les rues du village, une gerbe fut déposée au monument. Pendant la cérémonie, deux postes de mitrailleuses défendaient l'entrée du village.

Disons que les habitants du village étaient un peu inquiets, des pays avaient eu des prises d'otages pour moins que ça.

Le 11 août 44 dans l'après-midi, 3 stukas, après quelques cercles sur les collines piquèrent derrière la Croix Rosier et on entendit le fracas des bombes sur la dousette. Quand les 3 bombardiers réapparurent sur la montagne et piquèrent sur le Perréon, nombre de gens s'étaient sauvés dans la campagne de peur que le village fut aussi bombardé.

Le 22 août, Georges Cortier qui avait 12 ans et était le fils des hôteliers du commerce était tranquillement dans sa cuisine à côté de sa mère quand, un marin replié sur nos montagnes, manipulait son revolver en face de lui. Malheureusement une balle était dans le canon et mon pauvre copain n'a eu que le temps de traverser la place avec sa mère pour aller mourir en face, chez le Docteur Sanlaville, la carotide tranchée. Tous ceux qui ont vécu cette époque se souviennent de cet enterrement : le corbillard entourés de marins en uniforme, fusils baissés, canons vers la terre, suivi par les enfants des écoles et toute la population.

Et ce furent les premiers jours de septembre et la Libération. On entendait les combats à Anse et Villefranche, mais, encore une fois, notre village resta à l'écart et même les troupes alliées qui remontèrent nombreuses par les Oullières ne passèrent pas au Perréon.

Il y eut de vrais résistants, il y eut aussi malheureusement, comme dans toute époque troublée, des petits bandits qui ne pensaient qu'à piller, témoin cette anecdote.

Marius Mélinand, prisonnier en Allemagne avait une grosse moto chez lui. Ayant appris que des soit-disant maquisards voulaient la prendre, Monsieur Bussière, maire, la fit amener à la mairie. Un après-midi sur les marches de sa mairie, revolver pointé sur la figure, il fut mis en demeure d'ouvrir la porte. De longues minutes passèrent et Monsieur Bussière, ancien combattant 14-18, qui en avait vu d'autres, ne céda pas et, au risque de se faire tuer n'ouvrit pas la Mairie. Le risque était grand puisque celui qui le menaçait, fut condamné quelques temps après la Libération pour assassinat.

Les mois après la Libération, la vie continua au village avec ses restrictions et l'attente de la fin de la guerre. Au printemps 45, les premiers prisonniers revinrent. Chaque fois que l'un de ceux-ci arrivait sur la place, le curé Serre était averti

et les cloches carillonnaient à toutes volées pour que la population toute entière apprenne l'heureux événement.

Et puis, ce fut le 8 mai 45. A 3 heures, les cloches se mirent à carillonner à toutes volées. Le lendemain matin, les anciens de la fanfare sortaient le vieux parquet des bals en plein air tout en poussière et le déployaient devant la mairie. Des tonneaux étaient roulés de chez Claude Perréon pour soutenir le podium improvisé où, le soir, prirent place des musiciens de la fanfare. Dans une formidable ambiance, se déroula le premier bal du Perréon d'après la guerre. Ce jour-là, il y eut une naissance au Perréon, et le père disait avant l'accouchement qui s'annonçait ; "on l'appellera Victoire". Comme ce fut un garçon, il s'appela Jean - comme son père - et Charles - comme de Gaulle -. Il mène depuis déjà pas mal d'année notre fanfare "à la baguette" pour le plus grand bien de la société.

LA CATASTROPHE DE LA SALETTE

Un épisode tragique du Perréon se situe le 25 août 1946. L'abbé Serre, le curé de cette époque, organisa un pèlerinage pour le centenaire de la Salette. Le départ eut lieu le 24 août au matin. C'est au retour dans la descente de Laffrey que le lourd véhicule descendant trop vite dévala un ravin de 80 m emportant une grand-mère et sa petite fille assise sur le parapet dominant la vallée de la Romanche. Voici ce qu'en disait le Patriote Beaujolais la semaine suivante.

Catastrophe du 25 août 1946. Dans les derniers kilomètres avant Vizille (Isère), route de Laffrey. L'autocar, de la Société Planche de Villefranche, était un Rochet-Schneider piloté par le chauffeur, Monsieur Ramage. Il transportait 44 pèlerins principalement du Perréon et des villages voisins. Il y eut six morts, deux personnes qui étaient sur la route au moment du drame et quatre pèlerins, Mlle Tournel de Salles, Mme Delair, Mme Bertillier, M. Louis Dugelay du Perréon. Les blessés, transportés à l'hôpital de Grenoble sont : M. et Mme Béreard, Mme Ducray, M. l'abbé Serre, M. l'abbé Briday, Mme Dugelay, Mme Perrachon, Mme Laveur, Mlle Jomain, Mme Sainte-Marthe, Mme Durieu, Mlle Thérèse Lacondemine, Mlle Marcelle Perrachon, Mlle Marie Ferrand, Mlle Lucette Thévenin, Mlle M.-Thérèse Desmolle, M. Antoine Durieu, M. Roger Ramage (le chauffeur), M. Jacquet, Mme Sanlaville, Mlle Michelle Dumas, Mlle Raymonde Perret, Mlle Marie Cuzin, Mlle Adrienne Dumonceau, Mlle Jeanne Perréon, Mlle Jeanne Vernet, Mlle Jeanne Desmolle, Mlle Suzanne Carri-chon, Mme Marie Crotte, M. Lafont, M. Philippe Chavel. Mme Sanlaville et Mme Ducray décédèrent les jours suivants. Un car spécial circula le mardi suivant pour conduire les familles auprès des victimes et ramener les blessés légers.

Quelques événements de l'année 1890

- En 1890, la France cultivait la mélancolie, suite de la défaite de 1870, tout en savourant une certaine richesse.
- La Tour Eiffel avait un an, monument unique élevé à l'occasion de l'exposition universelle à Paris de 1889.
- Clément Ader, le père de l'aviation réalise avec "Eole", le premier vol à bord d'un appareil à moteur.

- Première célébration de la Fête du Travail le 1er Mai de cette année 90.
- La bicyclette devient à la mode.
- Le grand Duché de Luxembourg appartenant jusque là aux Pays-Bas devient indépendant.
- Le 17 novembre, les vallées du Perréon et de la Creuse deviennent commune distincte de Vaux-en-Beaujolais. Décret-loi paru au journal officiel du 18 novembre sous le septennat du Président de la République Française : Sadi-Carnot.
- Le physicien Edouard Branly invente un radioconducteur, principal organe des appareils de Télégraphie Sans Fil.
- Le peintre Toulouse-Lautrec peint ses œuvres à Paris-Montmartre.
- L'écrivain Paul Claudel publie la pièce de théâtre Tête d'Or.
- Dans la ville de Lille, naît le 22 novembre, Charles de Gaulle.
- Vincent Van Gogh s'éteint cette même année à Auvers s/Oise.

C'EST UN PETIT COIN DU BEAUJOLAIS

I

*On a chanté souvent
Sur des airs différents
Des chansons sans importance.
On a chanté l'amour
Et aussi les beaux jours
Dans bon nombre de romances.
Chansons d'Pigalle
Ou Provençales
Toutes ont su nous charmer ;
Mais un Petit pays
Pourtant très joli
Non, n'a jamais été chanté.*

II

*Dans les tasses d'argent
Miroite bien souvent
Le fameux sang de la vigne ;
C'est lui qui dans nos cœurs
Met la joie, le bonheur
Quand on sait s'en montrer dignes.
Un' bonn' bouteille,
Y'a rien d'pareil
Pour donner force et gaîté.
Faire une cure,
Soyez en sûrs
Maintiendra votre santé.*

III

*Malgré le poids des ans,
Il est jeune et fringant
Notre village centenaire.
Vignerons, artisans,
Ouvriers, commerçants
Ont forgé son caractère.
Puis la musique
Très dynamique
Mit sa note de gaîté.
Enfin le sport
En plein essor
Est maintenant sa fierté.*

Refrain

*C'est un petit coin du Beaujolais,
Un coin où les filles sont charmantes,
Un pays où l'on a le cœur gai,
Et où mille attractions vous enchantent.
Ce village c'est le Perréon,
Et s'il a su se faire un renom,
C'est grâce au Beaujolais,
Gouleyant à souhait,
Qui embaume nez et palais.*

2^e refrain

*Dans ce petit coin du Beaujolais,
Ce coin où les filles sont charmantes'
Ce pays où l'on a le cœur gai
Plus de mille attractions vous enchantent ;
Ce village c'est le Perréon,
Et s'il a su se faire un renom,
C'est grâce au Beaujolais,
Gouleyant à souhait,
Qui embaume nez et palais.*

2^e refrain



Vendanges 1934 - Pesée de bennes

- Réalisé par le Conseil Municipal et le Comité des Fêtes et édité pour le Centenaire de la Commune - 23 et 24 Juin 1990.

- Nous remercions les habitants du PERREON qui, par le prêt de documents, photos et cartes postales ont permis la réalisation de ce travail.